



L'ex-maire Godbout condamné à \$5,000 d'amende

— page A-3

Rapatriement unilatéral

Les députés fédéraux appelés à se prononcer

— page B-1



Claude Boucher

Elections complémentaires

Fabien Bélanger se voit déjà député

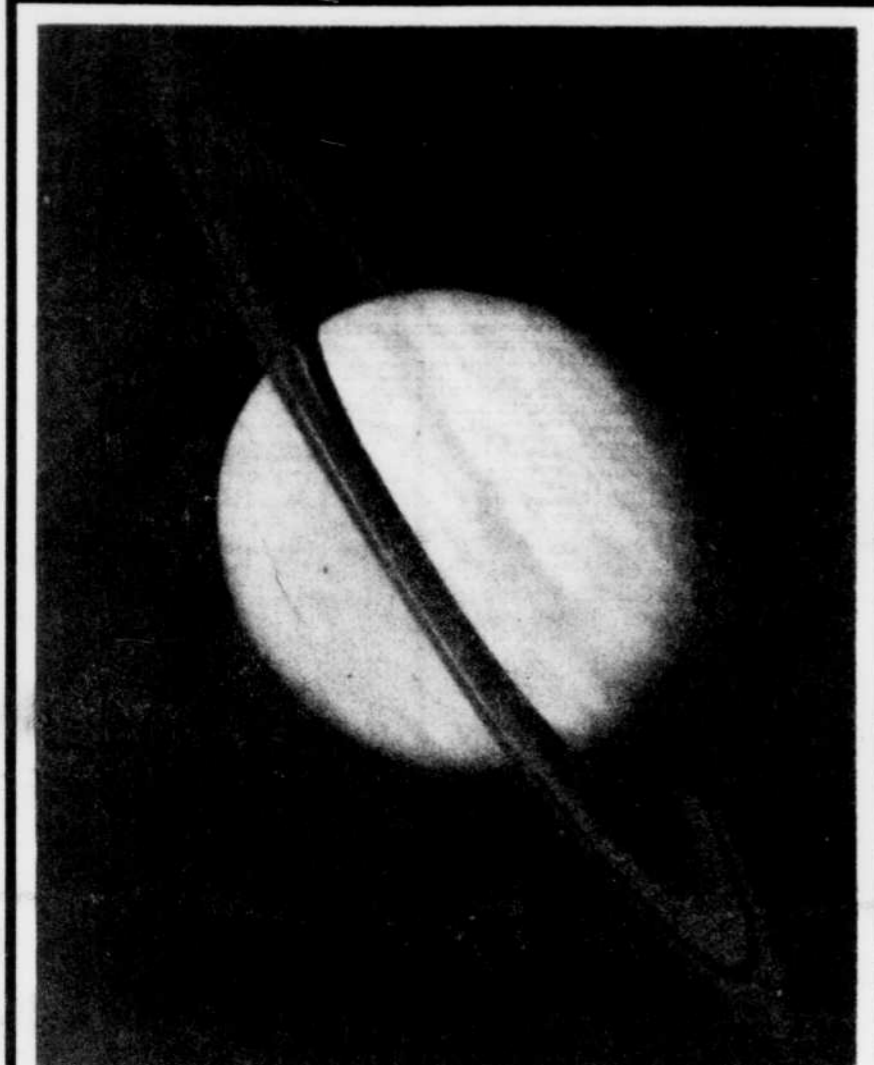


Ryan éprouve "beaucoup de honte" à entendre Lévesque

— page A-4

la tribune

71^e ANNEE — No 225 — 32 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, MARDI 11 NOVEMBRE 1980 — (SAMEDI 50^e) 30^e



Saturne: de délicats tourbillons de couleurs

d'après AP

PASADENA, Calif. — Les caméras braquées sur Saturne à environ quatre millions de km, Voyager-1 a photographié de délicats tourbillons de couleur sur cette planète qui, observée de la Terre, n'offre qu'une étendue de nuages dorés.

La planète géante et gazeuse, 800 fois plus grosse que la Terre, est caractérisée par des points et des halos, des tourbillons de couleurs douces, jaune, orange et brune qui se déplacent sous l'action des vents.

Les détails très complets observés ont mis fin à la crainte que Voyager ne puisse voir de Saturne que des nuages jaunes.

Les ovales sombres découverts à la surface de Saturne pourraient correspondre à des régions où les gaz remontent dans l'atmosphère pour bouillonner et tourbillonner en retombant dans les nuages.

La planète est entourée de cercles bruns et jaunes. Des bandes semblables, bien que moins nombreuses, avaient été découvertes sur Jupiter et interprétées comme des courants alternés de vents d'est et de vents d'ouest.

Les spécialistes disposent également de plus en plus de détails sur un point rouge récemment découvert qui semble être une version petite et pâle du grand point rouge de Jupiter. Cet ovale rouge-orange, grand comme la Terre, pourrait correspondre à des perturbations telles que celles entraînées par un cyclone gigantesque qui aurait duré plusieurs mois au moins.

L'usine Domtar d'East Angus VIVRA

par Louise St-Pierre
EAST ANGUS — C'est avec beaucoup de prudence que le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, est venu annoncer que l'avenir de l'usine de pâtes et papier d'East Angus est assuré et que l'on saura d'ici Noël le type d'entente que le gouvernement aura conclu avec la société Domtar quant au financement du projet en négociation.

De passage à East Angus dans le cadre de la présente campagne électorale dans le comté de Mégantic-Compton, le ministre Bérubé a rencontré hier les différents intervenants dans ce dossier. Les cadres de l'entreprise, les travailleurs et les représentants de la population ont à tour de rôle écouté le ministre leur faire part de son optimisme et leur dresser un bilan des négociations avec la société Domtar.

Ainsi, le gouvernement et l'entreprise discutent actuellement d'un projet d'investissement de l'ordre de \$47 millions à l'usine d'East Angus. Les discussions vont bon train et les deux parties en sont arrivées à des ententes sur la question des approvisionnements en bois, sur le projet technique comme tel et sur la question de la mise en marché. Seul, le financement et la rentabilité du projet reste à négocier.

Tout en se défendant bien d'être venu à East Angus pour faire

• **Bérubé déclare que l'on saura d'ici Noël le type d'entente qui sera conclue avec Domtar**

une quelconque promesse électorale, le ministre Bérubé a déclaré avoir jugé bon de venir faire le point sur la situation de l'usine afin d'éviter que les adversaires du gouvernement ne puissent lui reprocher d'avoir évité les questions sur le sujet.

M. Bérubé s'est dit plus confiant que jamais face à l'avenir de l'usine d'East Angus et ce, même si le dernier point à régler est des plus épineux.

"La société Domtar a déposé un projet technique bien précis de l'ordre de \$47 millions. Il reste donc à savoir, quelle somme d'argent elle est prête à investir? et à quelles conditions?" de souligner M. Bérubé.

Sur la question de l'investissement, le gouvernement offrira à la société Domtar de participer à son programme de modernisation de l'industrie des pâtes et

papers. "Dans ce programme, une somme de \$10 à \$15 millions est réversée pour l'usine d'East Angus," a précisé le ministre avant d'ajouter qu'il doute que le gouvernement soit prêt à aller plus loin que le cadre de ce programme.

Au dire du ministre Bérubé, la production de l'usine d'East Angus risque d'être marginale encore durant quelques années et ce, même si deux des autres usines qui fabriquent du papier kraft au Québec ont annoncé qu'ils abandonneront d'ici deux ans cette production. Cette constatation a fait dire au ministre que l'avenir de cette usine sera assuré en autant que tout le monde travaille ensemble. "Des relations de travail harmonieuses, des cadres très dévoués, des vendeurs des plus dynamiques, sont autant d'éléments essentiels au bon fonc-

tionnement de l'usine et ce, peu importe l'argent qui y sera investi."

Pour le bénéfice des gens d'East Angus, le ministre a imaginé trois scénarios possibles sur le résultat des négociations à venir avec la société Domtar. Ou la société accepte de prendre sa part dans le programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papier, ou elle demande au gouvernement de s'impliquer plus directement et il faudra alors parler de co-gestion Domtar-gouvernement-travailleurs ou encore, la Domtar décide de se retirer et le gouvernement étudiera alors la possibilité d'investir avec les travailleurs et les cadres.

Toutefois, le ministre ne croit pas que la société Domtar, qui a été lente à s'impliquer dans un projet d'investissement à East Angus, ait finalement investi dans des études pour se retirer du dossier par la suite. A tout événement, le suspense qui dure depuis près de trois ans connaîtra son dénouement avant la Noël. Ainsi l'a promis le ministre responsable du dossier.

Premier souffle de l'hiver

1 MORT et beaucoup de tôle froissée

DRUMMONDVILLE — Un accident survenu hier soir vers 20 heures sur l'autoroute 20 à la hauteur de Notre-Dame du Bon-Conseil, près de Drummondville, a causé la mort d'un homme d'une quarantaine d'années, Jean-André Savard, 40 ans, du 873 Hibernia, à Montréal.

La chaussée, rendue glissante par une chute de neige et des vents assez intense, serait responsable de la collision qui s'est produite entre deux camions et une auto, sur la voie qui se dirige vers Québec.

Il a fallu près de deux heures pour dégager l'autoroute, à cause de la présence d'un camion-remorque accidenté. On a pu savoir que le conducteur de l'auto est décédé au moment de son arrivée à l'hôpital Ste-Croix de Drummondville. Outre la victime, personne n'a été blessé.

Par ailleurs, dans la région immédiate de Drummondville, on a signalé une dizaine d'accrochages reliés directement à la chaussée glissante. Aucune personne n'a été blessée dans ces derniers cas.

D'autre part, un accident qui n'a pas fait de blessé a impliqué un autobus scolaire et la voiture du curé de la paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil, l'abbé Gérard Verrier, à l'entrée du 6^e rang de St-Cyrille. La voiture a subi de lourds dommages.

Par ailleurs, 14 accrochages mineurs ont été dénotés hier dans les Cantons de l'Est, par les agents de la Sûreté du Québec, détachement de Sherbrooke, incidents causés par la chaussée extrêmement glissante.

Dans le territoire même de la ville de Sherbrooke, les agents de la Police municipale de Sherbrooke ont dénombré pas moins de 20 accrochages dans la seule journée d'hier, dont 14 survenus entre 16 heures et minuit.

Amende à un mari "voyeur"

HAIFA (AFP) — Le tribunal de Haifa a condamné lundi à trois mois de prison avec sursis et 500 shekels (\$75) d'amende un mari trompé, pour avoir filmé son infortunée.

Le mari en question voulait pouvoir présenter au tribunal rabbinique la preuve de l'infidélité de son épouse, afin d'obtenir rapidement et à son profit le divorce. Avec la complicité d'une amie et d'un caméraman, il était parvenu à filmer les ébats de sa femme avec un amant.

L'épouse, ayant eut vent de l'affaire, avait porté plainte contre son mari. Condamné par le tribunal civil, celui-ci espère néanmoins avoir gain de cause devant les rabbins. On ignore toutefois si ces derniers verront le film, qui a été présenté à huis clos devant le tribunal de Haifa comme pièce à conviction.

Ottawa assuré de recevoir l'appui des Britanniques

— Jean-Jacques Blais

WINNIPEG (PC) — Le gouvernement Trudeau a reçu l'assurance de la Grande-Bretagne que les propositions d'amendement à la constitution canadienne recevront l'appui du gouvernement britannique, a déclaré lundi un membre du cabinet fédéral.

"Il ne fait aucun doute que les propositions que nous allons présenter seront approuvées par le parlement de Grande-Bretagne", a déclaré le ministre des Approvisionnement et Services, M. Jean-Jacques Blais, devant des étudiants de l'université de Winnipeg.

"S'ils refusaient nos propositions, cela reviendrait, pour eux, à porter un jugement sur la souveraineté du Canada et à déclarer qu'ils ont toujours le droit de prendre des décisions pouvant influencer la fonction interne de notre gouvernement."

"Je suis convaincu que les Canadiens n'accepteront jamais cela", a dit le ministre.

M. Blais croit de plus que les rumeurs de résistance de la part du gouvernement britannique aux propositions Trudeau sont "machinées" par la presse, qui ne s'est pas montrée "très favorable".

Il a ajouté que les journalistes ont "publié des entrevues avec des députés du Parlement britannique qui ont certaines idées sur des sujets particuliers" mais il a soutenu que l'opinion de ces députés ne représente pas la position officielle du gouvernement britannique.

La Quotidienne
6 2 7

Persiflage
Selon Joe Clark, le parti libéral n'est pas national parce qu'il n'a pas de député à l'Ouest. Et combien les conservateurs ont-ils de sièges au Québec?
— 0 —

Le troupeau des Castors aurait-il besoin d'un autre berger pour les mener aux pâturages de la victoire?
— 0 —

Claude Ryan est tel! ment épris de pouvoir qu'il "trait" voulu que le PQ se contente de vivre un mandat normal à la tête du Québec.
— 0 —

Les juges de butts ne portent pas encore l'uniforme des Castors au Palais des Sports, mais cela pourrait changer si l'équipe est vendue.
Le persifleur

GASTON COTE INC.
LE SPECIALISTE
en matériaux de construction
1000 Galt est. 569-9841

d'une ligne... à la page.

• PUBLI-PROMOTION • RELATIONS PUBLIQUES
• PUBLICITÉ • CONCOURS • ANNONCES •



Monsieur Charles Charbonneau, représentant promotionnel pour la distillerie John de Kuyper & fils (Canada) Ltée à Sherbrooke a assisté tout récemment à la mise en bouteille du tout nouveau DYR GIN de Kuyper. Cet excellent produit vendu dans toutes les succursales de la S.A.Q. sous le numéro 182F complète la gamme des produits de Kuyper fabriqués au Québec depuis 1933.



Le club Rotary de Sherbrooke recevant le Gouverneur du District 785 Jules Chatôt lors de sa visite annuelle. De gauche à droite; Philippe Share, Président du Club Rotary de Sherbrooke Jules Chatôt et ancien Gouverneur du District Dr. Gordon B. Loomis.

OCTOBRE: un mois pour les bougonneux



Quand le temps est venu de couper et de rentrer le bois, c'est que l'hiver n'est pas loin et lorsque l'on examine les données météorologiques du dernier mois, octobre n'était pas trop tôt pour la coupe du bois, cette année!

SHERBROOKE (psj) — Les gens qui aiment rouspéter vont pouvoir le faire à satiété parce que les données météorologiques du mois d'octobre 1980 sont tout à fait parfaites pour les bougonneux.

Imaginez que depuis le début du XXe siècle, on a enregistré en une seule occasion très peu de soleil en octobre, soit 81.1 heures. Ce record du plus bas taux d'ensoleillement avait été noté à Lennoxville. Et voilà qu'à l'aéroport de Sherbrooke, en octobre 1980, on donne comme ensoleillement mensuel, 81.4 heures. Là on peut voir venir les bougonneux: "Pourquoi faut-il que ce soit nous qui écopions d'une si maussade température?"

Et toujours dans la même veine de rouspétage, pourquoi le mois d'octobre 1980 fait-il partie des trois mois d'octobre les plus froids des dix dernières années? Pourquoi a-t-on connu 22 journées avec des maxima en bas de la normale et 17 jours avec des minima en bas de la normale? Pourquoi y a-t-il eu 17 jours avec des précipitations mesurables?

"Déprimant!" Voilà! Le mot est maintenant lâché et pas par n'importe qui. Par M. Paul-André Renaud du bureau de l'environnement atmosphérique local. Et il était sérieux. "Le mot est juste car durant tout le mois, ce fut des dépressions sur dépressions et la région s'est retrouvée régulièrement dans le creux des différents systèmes."

Débarrassons-nous donc de la question la plus sombre d'octobre, c'est-à-dire des heures d'ensoleillement. La normale invitait le soleil à rester pour 135 heures; il en manque donc 40%, c'est-à-dire à peu près l'équivalence de ce qui reste sur votre chèque de paye après déductions. Il y a déjà eu 206 heures de soleil, en octobre 1963, c'est le record.

Du côté des températures, on situe la moyenne des maxima à 9.8 degrés Celsius (normale 13.3); celle des minima à moins 0.2 (normale, 0.7) pour une moyenne générale de 4.9 contre une normale de 7.0 degrés Celsius.

La température la plus élevée d'octobre 1980 a donné un maximum de 22.7 degrés Celsius, le 1er octobre. On avait obtenu 26.1 les 22 et 23 octobre 1979, au Mont Ste-Anne. La température la plus basse a été enregistrée le 16 avec moins 6.2. En octobre 1979, le minimum le plus bas était de moins 4.4 degrés Celsius, le 17. Les records du plus haut maximum et du plus bas minimum appartiennent respectivement au 9 octobre 1970 avec 27.7 et au 20 octobre 1972 avec moins 13.3. Pour mêler davantage les cartes, parlons du plus bas maximum qui a été de 1.1 degré le 29 octobre (le record est de moins 1.7, le 20 octobre 1974) et du plus haut minimum, soit 10.3 le 18 (le record est de 13.3, le 2 octobre 1968).

En regardant ailleurs, on peut dire que la moyenne des maxima, à Granby, a été de 9.9 et celle des minima, de 2.5. Il y a fait 23 degrés Celsius le 1er octobre.

Les pluies ont permis une accumulation de 77.6 millimètres (normale, 86.4) au cours du dernier mois. Il est tombé 8.8 centimètres de neige (normale, 4.3) ce qui se traduit finalement par une précipitation totale mensuelle (eau et neige) de 86.4 millimètres (normale, 90.4). En 1979, il y a eu 64.1 millimètres de pluie et 9.1 centimètres de neige pour un total de 73.2 millimètres. S'il est arrivé souvent qu'octobre n'a connu aucune trace de neige, il en est déjà tombé 37 centimètres en 1962. S'il y a eu sept jours avec précipitations mesurables en octobre 1963, 17 en 1980, octobre 1965 a été arrosé sur 21 jours, la normale est de 14. En octobre 1980, il y a eu 4.2 centimètres de neige le 22 et 16.2 millimètres de pluie, le 2; ce sont là les précipitations importantes sur 24 heures.

La vitesse moyenne des vents en provenance de l'ouest s'établit à 9.1 kilomètres-heure, la pointe maximale, à 37 kilomètres-heure du sud-sud-ouest le 26 octobre (record: 45 kilomètres-heure, le 3 octobre 1964). Enfin la rafale maximale a donné 72 kilomètres-heure le 26, de l'ouest-sud-ouest, soit deux kilomètres de moins que le record du 9 octobre 1976.

Mois anormalement froid, sans grand soleil et avec un régime de température constant, sans écart ni dans le trop ni dans le pas assez... donc froid tout le temps, tout le temps!

Condamné à payer \$47,780 à 3 personnes qu'il a blessé en se sauvant d'AGRESSEURS

SHERBROOKE — Un automobiliste a été condamné à payer des compensations totalisant \$47,780 à trois personnes qu'il a blessées dans un accident de la route alors qu'il se sauvait d'inconnus qui venaient de le battre.

Cet accident s'est produit le 14 août 1977 sur la route 112 entre Granby et Waterloo.

M. Daniel Parent, de Roxton Falls, devra donc payer des indemnités de \$20,660 à M. Johnny-Aimé Carrier, de St-Denis-de-Brompton, \$570 à M. Yvan Carrier, de Sherbrooke, et \$26,550 à M. Alphonse Rouleau, de Sherbrooke.

En rendant cette décision, le juge Paul-M. Gervais de la Cour supérieure a dit espérer que M. Parent pourra bénéficier de la loi de l'indemnisation des victimes d'actes criminels pour, tout au moins, les dommages qui lui ont été causés à l'occasion de la bagarre survenue avant l'accident.

M. Parent avait fait une fausse manœuvre dans une courbe et obstrué la voie de M. J.-A. Carrier, accompagné de son fils et de M. Rouleau, qui circulaient en sens inverse.

MM. Carrier étaient représentés par Me Raynald Fréchette tandis que M. Rouleau était assisté de Me Roland Lamoureux.

Le juge Gervais a souligné que M. Parent ne se rappelle d'à peu près rien des circonstances entourant cet accident.

M. Parent avait été attaqué et battu sauvagement et brutalement par un groupe antérieurement à cela.

Le juge Gervais a mentionné que M. Parent se sauvait alors et a fait une fausse manœuvre qui a été l'unique cause de l'accident.

M. Parent a empiété jusqu'à quatre pieds au-delà de la ligne double de la travée réservée à M. J.-A. Carrier.

Le juge Gervais a indiqué que M. Carrier, qui circulait en sens inverse, n'a même pas eu le temps de prendre l'accotement en extrême pour éviter l'accident.

M. Carrier a été exonéré complètement de la responsabilité de cette collision.

Le tribunal a accordé les compensations que l'on sait pour les blessures causées à MM. Carrier et Rouleau.

L'ENVELOPPE D'ARGENT BONI

à RADIO **CHLT 63** en premier!
DES MILLIERS DE \$ A GAGNER.



UN CONCOURS

FACILE — Il suffit d'écouter CHLT Radio 63 et de noter le montant d'argent mentionné par l'animateur.

PAYANT — Du lundi au vendredi, entre 7h.00 et 17h.00 chaque jour, nous communiquerons avec une des personnes qui aura rempli le coupon de participation ci-joint.

Pour gagner, il faut répéter le montant exact dévoilé quelques minutes plus tôt par l'animateur de CHLT-Radio 63.

L'enveloppe BONI CHLT

Nom
Adresse
Ville
Code postal
Tél.:

COUPON DE PARTICIPATION

57873

BINGO 70



MARATHONS CONSECUTIFS

Ne perdez pas, ne détruisez pas, prenez bien soin de la CARTE DE BINGO. Elle vous sert à participer, non pas à 1, mais à 7 BINGOS MARATHONS.

Pour chaque BINGO MARATHON, il faut se rappeler que les numéros sont publiés dans la rubrique d'une ligne à la page.

REGLEMENT:

- Le BINGO-70 est une série de 7 BINGOS-MARATHONS successifs dont l'ensemble est de 1700 chances. Dans chacun de ces 700, s'il y avait plus d'un gagnant, le montant sera divisé entre eux. A la fin des 7 marathons, les gagnants seront les notes de La Tribune et participeront à un Bingo où le gagnant remportera la somme de 170 par semaine pendant 70 semaines.
- La seule carte de BINGO officielle est celle portant l'inscription La Tribune (couleur bleue) et distribuée dans le journal, le 18 septembre 1980.
- La carte La Tribune a été distribuée avec l'édition du 18 septembre; le hasard joue son rôle et nous ne pouvons garantir que chaque lecteur ou abonné a reçu cette carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathons), appelez immédiatement La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du BINGO pour la vérification de vos numéros.
- Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT-MIDI (12h00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés les vendredis et samedis, vous avez jusqu'au lundi MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habitude.
- La Tribune ne sera, en aucun cas, responsable pour plus de 170 en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autre.
- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- Un tirage quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la règle des loteries et courses.
- Les employés de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours.

TOTAL \$9,800 A GAGNER

MARATHON NO 4

\$700 A GAGNER:

VENDREDI, le 7 novembre 1980:
N-42, I-23, I-27, O-75, O-73, I-19, B-3, N-44
Les numéros ont été pigés par: Mlle Laure Plante 2845, rue Des Chênes Sherbrooke

SAMEDI, le 8 novembre 1980:
B-6, B-12, O-69, G-57, O-67, G-56, N-32, I-26
Les numéros ont été pigés par: M. André Coulombe 125, Grandes Fourches Sherbrooke

LUNDI, le 10 novembre 1980:
N-43, I-22, B-1, N-45, G-48, N-41, B-8, I-17
Les numéros ont été pigés par: Mme Cécile Bricault 2608, Hertel Sherbrooke

MARDI, le 11 novembre 1980:
B-4, O-64, I-29, N-37, G-49, B-5, I-30, N-38
Les numéros ont été pigés par: Mme Francine Blais 3350, rue Jeanson R.R. 1, Sherbrooke

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Editeur

JEAN-GUY FARAH
Adjoint au président (adm.)
et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ
Adjoint au président (prod.)
et Editeur adjoint

RÉDACTION

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef
JACQUES LAFONTAINE
Chef editorialiste-adjoint

SERGE GOSSELIN
Directeur de l'information
CHRISTIAN BELLAVANCE
Chef des nouvelles

GILLES DALLAIRE
Adjoint au chef des nouvelles
MICHEL DIONNE
Chef de pupitre

DENIS MESSIER
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ

FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur de la Publicité
DAWSON BEAULIEU
Chef des Ventes locales

PAUL ALLARD
Chef de la Production publicitaire

COMPTABILITÉ

ANDRÉ LACHAPELLE
Chef comptable
L. ALCIDE BEAUCHER
Gérant au crédit

ATELIER

JACQUES E. LEDUC
Directeur (technologie graphique)
J. JACQUES DELORME
Chef des opérations

ANDRÉ BÉLANGER
Chef de la production

EXPÉDITION

MICHEL DOYON
Chef à l'expédition
ANDRÉ JACQUES
Adjoint à l'expédition

TIRAGE

JACQUES ROY
Chef des ventes au tirage

GÉRANTS DE DISTRICT

PIERRE BEAULIEU
Magog-Deuxrives-Rock Forest-
Sherbrooke-Nord

LEONARD BOULANGER
Lac-Mégantic

CONRAD BERGERON
Sherbrooke-Ouest

YVES BERGERON
Sherbrooke-Nord

VALCOURT-Bromptonville

ANDRÉ FONTAINE
Sherbrooke-Est — Ouest Lennoxville

GASTON GAGNÉ
Directeur au tirage

JEAN-MARC PÉPIN
Sherbrooke-Est — Fleurimont

GASTON PINARD
Drummondville — Acton Vale

JEAN-LUC PINEAULT
Bois-Francs

JEAN-CHARLES POULIN
Amanté

ROGER RÉGIS
Asbestos-Windsor

Courrier de deuxième classe:

Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf en-droits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$75.00, 6 mois \$50.00, 3 mois \$33.00, 1 mois \$13.00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$120.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$45.00, 1 mois \$20.00. Aux Etats-Unis: 1 an \$120.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$45.00, 1 mois \$20.00. Autres pays, outre-mer, etc.: 1 an \$125.00

La Tribune est socitaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.



Il y aura sûrement foule le 6 décembre lors du party de Noël de la Chambre de commerce de Sherbrooke, qui hésitera à s'y rendre pour admirer la virtuosité d'un Louis Lagassé, la voix magnifique d'un Clément Jacques, le tout sous l'habile direction d'un Rock Guertin...

Cet après-midi, le député Irénée Pelletier de Sherbrooke prendra la parole devant l'assemblée de l'Organisation des Nations-Unies en remplacement de l'ambassadeur Michel Dupuy... M. Pelletier livrera aux membres de l'ONU la position du Canada sur la question des réfugiés dans le monde...

Denis Gagné, un peintre de Val-Boisé, à Rock Forest, raconte que son épouse a refusé \$5,000 pour son chat, qui venait de gagner un prix, dans une exposition, à Montréal. "De quoi se payer un voyage en Floride," de dire Denis, avec amertume.

L'agent Rolland Lépine, du détachement de Coaticook de la Sûreté du Québec, prend sa retraite après 25 ans de carrière, dont 19 comme membre de l'escouade des alcools et de la moralité, à Montréal. Les policiers du détachement de Coaticook invitent tous les confrères et amis à une petite fête qui aura lieu jeudi, le 27 novembre, à 17 heures, au club de golf de Coaticook.

Les résidentes et résidents du Foyer St-Joseph ont de l'énergie à revendre... La population pourra le constater d'elle-même samedi et dimanche lors de l'exposition d'artisanat de 14h.00 à 21h.00...

Il y a de ces mystères que l'on ne peut expliquer... comme celui d'employer le nom d'un M. Bruno Roy à l'intérieur d'un article traitant d'immatriculation automobile et de la qualifier de responsable de l'immatriculation au bureau régional des v.a. alors que l'interlocuteur et responsable de l'immatriculation est nul autre que M. Guy Poirier, un homme très affable du reste... que le vrai Bruno Roy se lève, de dire le juge...

Gaston Montmigny est fier de son fils Danny qui vient tout juste de recevoir son diplôme de l'Institut de police de Nicolet... même s'il a d'une certaine façon suivi les traces du père qui est membre de la police de Sherbrooke, Danny a changé de voie puisqu'il est agent de la Sûreté du Québec, à St-Ambroise...

Ce sont Gilles Ballard et Richard Doiron qui ont effectué vendredi soir et tôt samedi matin le travail de réalisation de l'excellente production que constituait le téléthon du CHUS présenté sur les ondes de Télé-7...

Luc Loignon devra sans doute songer à se munir d'un permis de taxi puisqu'il lui arrive parfois de se rendre jusqu'à Waterville, Coaticook et Compton dans une même soirée...

Serait-ce pour mousser les collections que la jolie préposée à la collection, Lise Caron, suit présentement des cours intensifs (!) de karaté?

Vous passerez des Fêtes inoubliables
St-Hyacinthe, Trois-Rivières, Sherbrooke
3330, King o., suite 150
Tél.: 566-7966

Reconnu coupable d'abus de confiance et de corruption

L'ex-maire Godbout condamné à \$5,000 d'amende



SHERBROOKE — Un ancien maire d'East-Annus, Alphonse Godbout, âgé de 62 ans, s'en est tiré hier avec une amende de \$5,000 pour abus de confiance et corruption dans les affaires municipales de 1972 à 1974.

Il avait été trouvé coupable le 13 août d'avoir reçu des sommes totalisant \$11,700 de l'ex-urbaniste consultant Roger Gagnon à la suite d'un procès commencé il y a quatre ans.

Godbout a obtenu un délai de six mois pour payer cette pénalité à défaut de quoi il devra purger une peine de six mois de détention.

Cette cause avait défrayé la manchette dans le district de St-François.

Godbout a encouru cette condamnation du juge Benoit Turmel de la Cour des sessions de la paix.

C'est le procureur chef Michel Pinard qui a suggéré que le prévenu soit condamné à cette amende.

Me Serge Ménard, l'un des défenseurs, a indiqué qu'il était d'accord avec une telle recommandation.

Godbout devra retourner devant le tribunal le 12 décembre pour la fixation de son procès sur deux autres accusations semblables mais avant trait à un montant de \$1,020 en 1973.

Me Pinard a suggéré une amende de \$5,000 pour l'ancien maire après avoir invoqué l'exemplarité, la longueur des procédures, la santé de l'inculpé et tous les faits.

Il a dit que l'ex-urbaniste Gagnon avait obtenu de la municipalité des honoraires de \$125,000 sur un budget total de \$700,000.

Me Pinard a ajouté que l'argent versé par Gagnon avait

abouti dans le patrimoine de l'ex-maire.

Me Ménard a soumis que son client n'avait pas d'antécédents judiciaires, a dû prendre une retraite prématurée et était en mauvaise en santé.

Il a noté que la municipalité n'avait rien perdu à cause de l'argent donné par Gagnon indirectement à Godbout.

Lors du procès, le procureur spécial Fernand Côté avait représenté que l'accusé s'est engraissé en fermant les yeux au sujet de l'ex-urbaniste qui suçait sa municipalité.

Godbout avait témoigné qu'il ignorait que l'argent déposé à son insu dans un compte à son nom provenait de Gagnon.

Selon Me Côté, les versements de l'ex-urbaniste correspondaient à la mise en veilleuse de ses travaux, le refus de payer ses honoraires et son congédiement par le conseil.

Asbestos

L'agrandissement de l'école St-Antoine autorisé

page 5

Thetford Mines

Métivier déclare une faillite de plus de \$15 millions

page 6

Drummondville

Wendover-Simpson ne veut pas de police

page 6

Une cliente doit laisser sa bague en gage parce qu'il lui manquait \$0.10

SHERBROOKE (psj) — Parce qu'il lui manquait une somme de dix sous (\$0.10) pour payer la note d'une promenade en voiture-taxi, une cliente s'est vu demander un gage par le chauffeur: elle lui abandonna donc sa bague.

Cet incident, parvenu aux oreilles d'une lectrice de La Tribune, l'a tellement indignée qu'elle a, dans une lettre parvenue à la salle de rédaction, décrit et commenté l'affaire.

Si l'affaire a soulevé l'ire de l'épistolière, elle n'a pas plus laissé indifférent l'exécutif de la compagnie Sherbrooke Radio Taxi Inc. auprès duquel La Tribune s'est informée sur la véracité de cette attitude pour le moins singulière.

Interrogé en rapport avec cela, M. Robert "Bob" Guertin, président de la compagnie Sherbrooke Radio Taxi, a confirmé que l'incident était tout ce qu'il y avait de plus vrai et qu'il en avait eu personnellement connaissance puisque la dame s'est présentée au quartier général des voitures-taxi pour récupérer son bien. "A ce moment-là, j'ignorais tout de l'affaire. Nous

Chauffeur de voiture-taxi suspendu pour trois jours

avons tenté de rejoindre le chauffeur mais il avait complété ses heures de travail. Alors j'ai dit à la dame de ne pas être inquiète et que la bague serait rapportée chez-elle le lendemain matin sans surcharge et je lui ai même dit de me mettre au courant si on lui demandait de l'argent quand sa bague lui serait rendue."

Ce fut là la première punition du chauffeur de voiture-taxi, c'est-à-dire ce voyage à perte au domicile de la cliente pour y rapporter la bague, mais il y en a eu une autre. "Peu de temps après l'incident, nous avons eu une réunion de l'exécutif et il fut question de cela. Nous avons réprimandé le chauffeur, d'expliquer M. Guertin et nous l'avons forcé à prendre trois jours de vacances.

Le président de la compagnie devait qualifier l'attitude du chauffeur de "niaiserie et d'im-

politesse envers la cliente" mais malgré la sévérité de ses propos, M. Guertin a tenu à souligner un point fort important: "Il faut quand même préciser que le chauffeur était dans son droit car la loi du transport lui permettait d'exiger un gage. Il faudrait quand même que les gens pensent à leur affaire et vérifient s'ils ont suffisamment d'argent dans leurs poches avant de faire appel aux services d'une voiture-taxi."

Pour en revenir à l'affaire du gage pour la somme de dix sous, M. Guertin a affirmé qu'un incident de cette nature, pour une somme aussi dérisoire, était très rare et même il se demandait s'il avait déjà vu cela: "Habituellement toutes les affaires de gage pour payer ou compléter les frais d'une course en taxi peuvent se compter sur les doigts et elles concernent surtout des voyages à l'extérieur de la ville lorsque les montants en jeu sont de \$15 ou \$20 et plus."

RAZZIA à Place Belvédère

SHERBROOKE (psj) — L'arrivée d'un témoin aurait fait fuir quatre individus qui ont multiplié les vols et les effractions au centre commercial Place Belvédère, situé à l'angle des rues Belvédère et Galt, à Sherbrooke.

Il était environ trois heures du matin, lundi, lorsqu'un appel téléphonique a retenti au quartier général de la Police municipale, rue Marquette. On racontait que quatre hommes avaient fui du centre commercial vers la voie ferrée longeant la bâtisse.

A leur arrivée, les policiers devaient constater divers vols et effractions, notamment dans sept commerces soit le restaurant Quick par où les voleurs ont pénétré, une tabagie connue sous le vocable Les entreprises V.C. où ils ont mis la main sur des briquets et des cartouches de cigarettes, un kiosque occupé par le Conseil régional des loisirs de l'Estrie où l'on a ramassé plus de \$3000 de billets de loterie, la boutique Direct Film où l'on a volé de l'argent et de la marchandise pour plus de \$2500, le salon Coiffurad Inc. où l'on signalait la disparition d'une somme de plus de \$2000.

Par ailleurs, les individus ont tenté de pénétrer dans le magasin Suzy Shier mais ils ont abandonné la partie. Au restaurant Quick et au comptoir Pic Nic, les voleurs n'auraient fait que des dommages. Toutefois ils ont emprunté un chariot du restaurant dans le but de s'en servir pour

transporter la marchandise volée.

Puisqu'il est question d'objets volés, on peut parler d'objets abandonnés par les voleurs et retrouvés par les policiers. Notamment les appareils photographiques volés chez Direct Film ont été retrouvés près de l'abri du gardien, dans le parking souterrain du centre commercial. On

a également récupéré 150 cartouches de cigarettes et la totalité des billets de loterie. Enfin les policiers ont ratisé le secteur environnant la voie ferrée de même que les diverses remises comprises dans les alentours du parc Dufresne.

Cette fouille a permis de recueillir d'autres indices. Le détective Jean Perreault de la division des enquêtes criminelles a précisé qu'un suspect avait déjà été interrogé en rapport avec cette série de vols.

EDUCATION SEXUELLE

Au tour des parents de se prononcer

SHERBROOKE — Demain à 14 heures, les parents se seront prononcés sur la pertinence de l'éducation sexuelle à l'école.

En effet, les parents des élèves du primaire à la CSCS doivent faire parvenir aujourd'hui ou au plus tard avant 14 heures demain dans une enveloppe cachetée le questionnaire qui leur a été apporté hier par leur enfant au sujet de l'éducation sexuelle. Les enfants doivent remettre l'enveloppe à leur directeur d'école. Après 14 heures demain, aucune enveloppe ne sera acceptée.

C'est donc de 24 heures encore que disposent les parents pour répondre au sondage sur l'éducation sexuelle organisé par le comité de parents de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke.

Les enfants recevront hier à l'école le questionnaire qu'ils de-

vaient apporter à leur parents. Ce sondage permettra aux parents de faire savoir à la Commission scolaire catholique de Sherbrooke s'ils désirent que l'école s'occupe de l'éducation à la sexualité ou s'ils le veulent pas.

A 14 heures demain, des représentants du comité de parents, sur identification, iront chercher dans chaque école la boîte contenant toutes les copies du sondage qui seront parvenues à l'école. Avant de remettre la boîte, le directeur de l'école apposera un sceau sur celle-ci.

Les résultats du sondage seront compilés par des tierces personnes dans les semaines

à venir et ils seront divulgués plus tard. C'est à partir de ces résultats que le comité de parents formulera ses recommandations au conseil des commissaires de la CSCS.

On le fait. Mieux.

SHERBROOKE TRUST
courtier en immobilier

Diaporama et brochures pour les employés municipaux

Gérard Déziel n'aurait pas autorisé les \$16,000

par Doris Baker

SHERBROOKE — Le conseiller du quartier est, M. Gérard Déziel, a déclaré ne pas se souvenir d'avoir autorisé un montant de \$16,000 pour la réalisation d'un diaporama et l'impression de brochures, destinés à informer tous les employés municipaux de leurs avantages sociaux.

M. Déziel a reproché aux autorités municipales de sombrer dans l'excentricité en dépensant des sommes considérables pour de la pure "fantaisie artistique".

La brochure, qui accompagne le diaporama conçu par la firme montréalaise Mercer, consiste en une pochette à l'intérieur de laquelle, on y a incréé plusieurs documents traitant, séparément, des multiples avantages sociaux des employés.

"Je trouve que la ville pousse la fantaisie un peu loin. L'esthétique ça compte, mais delà à payer \$16,000 pour informer les employés de la ville, il y a une marge. On dirait que les gens ne réalisent pas la valeur d'une piastre aujourd'hui", a-t-il dit en précisant qu'il mènerait sa propre enquête sur le cheminement de ce dossier qu'il soupçonne de ne pas avoir emprunté la voie coutumière.

Le conseiller Déziel estime que les dépenses, consenties par la ville pour la réalisation de montages audio-visuels, devraient plutôt être affectées à des secteurs essentiels et prioritaires.

Le conseiller Robert Boisvert a abondé dans le même sens que le conseiller Déziel. Même s'il considère que le diaporama et les brochures constitueront un bon outil de travail pour la ville, il croit que cette dernière aurait pu obtenir satisfaction sans payer le gros prix.



Halte-garderie à l'Hôtel-Dieu

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Le Centre hospitalier Hôtel-Dieu a procédé hier à l'ouverture officielle de la halte-garderie "Les amis de la Maison blanche", qui occupe, comme son nom l'indique, l'édifice blanc près de la salle d'urgence. La halte-garderie peut accueillir 30 enfants de 3 mois à 6 ans, pendant une ou plusieurs heures. Elle est disponible gratuitement quand les parents se rendent à l'hôpital pour un service précis mais elle coûte \$1 l'heure aux visiteurs des malades. Des moniteurs spécialisés forment le personnel de cette halte-garderie en milieu hospitalier, la deuxième dans toute la province.

Le meurtre de Dragon

Début du procès de Denis Thomas et Bruno Jacques

SHERBROOKE — C'est un jury constitué de neuf hommes et trois femmes qui a été choisi pour entendre le procès conjoint de Denis Thomas et Bruno Jacques qui doivent répondre du meurtre au premier degré de Robert Dragon le 20 septembre 1979 à Magog.

Cette cause a débuté hier devant le juge Paul-M. Gervais de la Cour supérieure du district et pourrait durer au moins trois semaines.

La formation du jury au procès de Thomas, âgé de 26 ans, et Jacques, 22 ans, de Magog, a pris une bonne partie de la journée.

Le ministère public est représenté par Me Claude Mélançon tandis que Mes François Gérin et Jean-Pierre Rancourt assument la défense.

Un seul témoin a été convoqué à la barre hier. Il s'agit de l'agent Normand Grégoire de la SQ qui n'a eu le temps que de produire un plan du secteur de la rue Merry sud et de la rue Thomas.



Manque d'intérêt des hommes d'affaires du centre-ville

par Doris Baker

SHERBROOKE — Le président de la Corporation du centre-ville, M. Rosaire Coutu, s'inquiète du manque d'intérêt manifesté par les propriétaires et hommes d'affaires du centre-ville relativement au développement de leur milieu.

M. Coutu déplore leur inertie et en considération des récents événements survenus, M. Coutu s'interroge sérieusement sur le bon vouloir des hommes d'affaires et propriétaires dans le développement du centre-ville.

Lors d'une réunion d'information tenue dernièrement sur l'éventuelle fermeture du pont Aylmer, qui perturbera la circulation dans le grand centre-ville durant les mois de mai, juin et juillet 1981, M. Coutu a précisé que seulement une quinzaine de personnes s'étaient présentées à cette importante rencontre.

A l'occasion d'un autre rassemblement où, cette fois, il fut précisément question des problèmes des hommes d'affaires du centre-ville et du développement, à peine dix d'entre eux, affirme M. Coutu, ont répondu à l'appel.

M. Coutu a tenu également à rappeler aux propriétaires et marchands du centre-ville que bien peu d'entre eux ont répondu à l'offre de la Corporation à l'effet que chacun contribue financièrement à la gratuité dans les stationnements le samedi en versant un montant de \$3 par semaine.

"Serait-ce que les propriétaires du centre-ville font tellement d'argent qu'ils n'éprouvent pas le besoin de s'occuper des services de transport en commun, des stationnements et du développement", de se demander M. Coutu.

Un choix judicieux pour étaler vos revenus exceptionnels et diminuer vos impôts

La rente à versements invariables

La rente à versements invariables a été conçue spécialement pour répondre aux préoccupations financières de ceux qui reçoivent une forte somme en quittant leur emploi, qui réalisent un gain de capital imposable ou qui perçoivent des revenus irréguliers, comme les artistes et les sportifs, par exemple.

Un contrat avantageux

Cette rente constitue en fait un contrat qui vous permet d'étaler un tel revenu sur

un certain nombre d'années et d'en différer ainsi l'impôt.

Un placement intéressant

La rente à versements invariables de la Fiducie du Québec garantit un intérêt élevé pour la durée du contrat. Et il n'y a aucuns frais d'adhésion, de gestion, ni de fermeture.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations, ou même une soumission immédiate. Venez ou téléphonez.

SHERBROOKE
Place Jacques-Cartier
566 5667
De l'extérieur - sans frais
1 800 567 6920



Fiducie du Québec

desjardins

Suite aux propos du premier ministre à l'endroit du candidat libéral Pierre Paradis

Ryan dit éprouver "beaucoup de honte" à entendre Lévesque

LAWRENCEVILLE — Le chef du Parti libéral du Québec a dit hier soir qu'il éprouvait "beaucoup de honte" à entendre le premier ministre du Québec traiter de spéculateur et d'exploiter son candidat dans Brome-Missisquoi, M. Pierre Paradis.

"J'ai tout simplement honte de mon premier ministre quand je le vois s'abaisser à descendre un jeune homme comme Pierre Paradis, lui lancer toutes sortes d'épithètes... ce n'est pas parce qu'il n'est pas d'accord avec lui qu'il peut se permettre de le traiter de spéculateur et de pollueur", a exprimé M. Claude Ryan, alors qu'il participait à une assemblée publique, à la salle paroissiale de Lawrenceville.

dans l'extrémité nord-est du comté de Brome-Missisquoi, en compagnie précisément de celui qui a subi les foudres du premier ministre québécois, M. Pierre Paradis, un jeune avocat de Farnham.

M. Claude Ryan, qui faisait allusion aux propos tenus par M. René Lévesque, lors de son passage, en fin de semaine, dans la région, a indiqué que "quant à moi, même s'il m'adresse le

même genre de remarques, ça ne me dérange pas... je n'ai aucunement l'intention de lui rendre la monnaie de sa pièce".

Le chef du Parti libéral, qui avait effectué une tournée dans cette circonscription que les pointages des différents partis donnent comme acquis aux libéraux, attend à cet après-midi, à l'Assemblée nationale du Québec, pour répondre plus en détail au message inaugural prononcé par le premier ministre, à l'effet que le gouvernement en poste à Québec n'est plus digne de représenter les Québécois et agit mal-

honnêtement, selon lui. "Même après le 20 mai, même après que la population ait dit NON à ce gouvernement, le Parti québécois a réaffirmé à l'occasion de deux conseils généraux qu'il n'était pas question de se départir de son objectif de souveraineté-association... ce parti ne peut plus avoir la confiance des gens. Il trompe la population", a déclaré l'homme politique qui parlait devant un peu plus de 100 personnes.

Arrivé avec une heure de retard sur l'horaire prévu, en raison du mauvais état de la route (à cause de la

neige) entre Saint-Benoît-du-Lac et Lawrenceville, où se réunissait une foule chaleureuse à son endroit, M. Claude Ryan a également pourfendu l'adversaire péquiste sur son bilan économique. "Alors qu'en près de sept ans d'administration libérale le déficit accumulé s'est élevé à \$3 milliards, il fut de \$6 milliards en quatre ans de règne péquiste."

Dans la salle, outre l'épouse du chef libéral et celle du candidat, on notait la présence des maires de trois ou quatre municipalités environnantes, du préfet du comté de Shefford, M. Jean-Paul Guillolette et du député fédéral de Shefford, M. Jean Lapierre.



Il s'en prend au candidat libéral de Mégantic-Compton

Bérubé loue la volonté des citoyens d'East Angus



EAST ANGUS — "N'eût été de la volonté des citoyens de la ville d'East Angus, la clef aurait été mise dans la porte de l'usine de la Domtar il y a quelques années. Donc, il semble bien que la récente déclaration du candidat libéral du comté de Mégantic-Compton dénote son ignorance totale de ce dossier et un manque de respect à l'endroit de ses concitoyens!"

De passage à East Angus dans le cadre de la présente campagne électorale, le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, a ainsi réagi aux propos du candidat libéral qui reprochait la semaine dernière au Comité de survie de l'usine d'East Angus d'avoir mené trop d'études et pas assez de gestes concrets dans ce dossier.

En soutenant que l'attaque du candidat libéral est un manque de respect à

l'endroit des gens d'East Angus, M. Bérubé a rappelé qu'à la table du comité de survie sont assis des cadres de l'usine de la Domtar, des représentants du conseil de ville et de certains autres organismes, des hommes d'affaires et des représentants du syndicat des travailleurs. "Conscient de la réalité, ces gens se sont assis ensemble pour réfléchir et préparer le terrain pour un éventuel projet.

Candidat libéral dans Mégantic-Compton

Fabien Bélanger se voit déjà dans la peau d'un député

SHERBROOKE — Maintenant qu'il estime avoir "trimé" suffisamment dur depuis son tout jeune âge, avoir appris beaucoup depuis et avoir aujourd'hui le goût d'utiliser à bon escient ses connaissances, pour le bénéfice de tout le monde du comté, Fabien Bélanger se considère apte à détenir, dès le 17 novembre, le siège de député de Mégantic-Compton.



Les complémentaires
17 NOVEMBRE

François Gougeon

Le candidat du Parti libéral du Québec affirme à qui veut l'entendre qu'il n'est pas un arriviste, que ce n'est aucunement par opportunisme qu'il a décidé de tâter de la politique. "Je n'ai même pas l'ambition de devenir ministre et quant au rôle de député, ce n'est certainement pas pour l'argent que je désire le devenir... je n'ai appris qu'au début de la campagne ce que touchait un député comme salaire."

Fabien Bélanger, un homme âgé de 44 ans, et à qui ses adversaires, en particulier l'unioniste, Fernand Grenier, reprochent de ne pas habiter le comté, travaille en fait à son élection depuis janvier dernier. Il a délaissé pratiquement toutes ses activités professionnelles pour se consacrer à sa campagne. "J'ai le temps de m'occuper de mon élection, j'ai la conviction de bien servir et puis moi, je serai disponible!"

A propos du fait qu'il ne réside à Saint-Sébastien que depuis à peine trois ans, le représentant du parti dirigé par Claude Ryan répond que "par le biais de ma femme, qui est née ici (Saint-Sébastien), je possède mes racines dans Mégantic-Compton."

Quand on lui demande qui est son principal adversaire, Fabien Bélanger exprime: "le péquiste et l'unioniste sont la continuité l'un de l'autre!" Aussi, sa victoire ne fait pratiquement aucun doute, selon lui. Même qu'il se voit déjà dans son rôle de député: "Vous allez voir, quand on sera là, Paradis et moi, nous serons placés en mesure de leur parler aux péquistes!" Curieusement, M. Bélanger ne mentionne pas le nom de son frère d'armes dans Johnson, Camille Picard.

Et de quoi, surtout, parlera-t-il à l'Assemblée nationale? "Il y a tout d'abord le zonage agricole... il faut amender cette loi, car la véritable volonté populaire est contre... les gens n'en veulent pas. C'est tout à fait stupide, car le gouvernement a jusqu'à zoné vert des cimetières dans Mégantic-Compton."

Mais même s'il se montre énergiquement contre cette mesure législative, Fabien Bélanger réfute aussi vigoureusement les accusations dont il se dit la victime, en rapport avec cette loi. "On me traite de spéculateur, de profiteur... on dit de moi que je veux faire sauter la loi sur le zonage agricole parce que je possède des terrains qui sont actuellement gelés. Tout cela est faux, car s'il est exact que je suis propriétaire de lots à l'île Perrôt, je n'ai pas pour 50 de terre qui soit gelée... ça, je veux qu'on le sache, parce que de ce point de vue, la loi 90 ne me dérange aucunement." Il refuse cependant de dire la superficie de terre qu'il possède à cet endroit.

Il s'insurge également contre le fait que ses détracteurs aient laissé circuler la rumeur à l'effet qu'il soit "un millionnaire qui a toujours tout eu avec aisance. Moi, je suis un enfant d'une famille nombreuse et pauvre, la seule université que j'aie connue, c'est celle de la vie et si j'ai réussi en affaires, c'est que j'ai travaillé dur... et puis à quoi sert de savoir si je vauais \$200,000 ou \$300,000: chose

certaine, je ne suis pas un millionnaire."

Homme nerveux quand il parle en public, il réussit toutefois à se retenir et à prendre le dessus, si bien qu'il finit par s'en sortir avec brio, exposant des partisans qui l'ont suivi. "Il reste simple et parle avec les gens des sujets qui les intéressent... il ne s'impose pas", ajoute-t-on dans la même veine.

Tout comme pour les candidats libéraux dans Brome-Missisquoi et Johnson, Pierre Paradis et Camille Picard, Fabien Bélanger doit composer avec une organisation affaiblie par la division survenue au lendemain de la convention libérale dans Mégantic-Compton. Le phénomène n'a pas l'ampleur de ce qui existerait dans ces deux autres comtés, déclarent des libéraux déçus, mais il reste que "beaucoup de militants ne pardonnent pas à Fabien Bélanger d'avoir distribué à tous venants des cartes de membre du Parti libéral et d'avoir, le jour de la convention, fait venir près de 500 personnes à bord d'autobus qu'il avait réservés."

Quand on lui parle de la convention, Fabien Bélanger, sur un ton calme mais intrigué, soutient qu'il n'existe rien en ce sens. Il déclare la même chose à propos des rumeurs voulant que Mme Estelle Gobeil, qui fut son adversaire à la convention, ne l'appuierait pas. "C'est du racontar tout cela: je suis en très bon terme avec Mme Gobeil; une personne que j'admire beaucoup."



Fabien Bélanger, candidat libéral

En rapport avec le sujet de l'heure dans le comté, et en particulier à East Angus, soit le sort de l'usine Domtar, Fabien Bélanger n'hésite pas un instant avant de déclarer: "la solution pour sauver l'usine, je ne la connais pas! Ce n'est pas une question de subventions à coups de millions... ce qu'il faut, c'est réunir toutes les parties impliquées dans ce dossier et se parler... mais chose certaine, le Parti québécois n'a jamais rien fait pour sauver la Domtar."

Finalement, il expose que son objectif premier, en rapport avec la carrière d'homme politique qu'il désire embrasser de tout coeur, est "de plaire aux électeurs de Mégantic-Compton, que tout soit à leur goût..."

Candidat créditiste dans Mégantic-Compton

Le bulletin de candidature de Poulin CONFORME À LA LOI

SHERBROOKE — Le bulletin de présentation du créditiste dans Mégantic-Compton, et chef du Parti crédit social uni du Québec, M. Jean-Paul Poulin, serait conforme à la loi, quant aux signatures qui y figurent.

C'est l'opinion qu'a retenue en dernière analyse le directeur général du scrutin au Québec, Me Pierre F. Côté, relativement à cette histoire d'irrégularité dans le bulletin de candidature de M. Poulin, tel que soulevé au début de la campagne par l'unioniste M. Fernand Grenier.

L'avis juridique qu'a fait demander le directeur général du scrutin au Québec par le contentieux de son service indique ceci: "toute personne a le droit de signer le nom d'une autre personne, pourvu qu'elle soit autorisée à le faire. Cette autori-



Jean-Paul Poulin
tu des articles 26 et 27 de la Loi électorale.
Aussi, depuis la dé-

nonciation apportée par M. Grenier, des membres du personnel au bureau de Me Côté se sont rendus à Lac-Mégantic afin de rencontrer les personnes au sujet desquelles des doutes ont été émis (on parle de 12 personnes sur 64) quant à la validité de leur signature sur la déclaration de M. Jean-Paul Poulin. Et il ressort que cette déclaration de candidature porte des signatures apposées par un conjoint, autrement dit, un homme a signé à la place de sa femme. Et ces personnes n'ont pas désavoué leur signature et ont même accepté par la suite que leur nom demeure sur la déclaration de candidature du candidat créditiste.

Si, de l'avis de Me

Pierre F. Côté l'incident est maintenant clos, M. Fernand Grenier, lui, dit toujours trouver cette histoire "épouvantable", mais malheureusement, on ne peut rien faire, car il y existe un sérieux trou dans la loi de ce côté."

D'autre part, le leader du Parti crédit social uni du Québec, qui se rejouit de cette décision de Me Pierre F. Côté, entend réclamer de M. Grenier une "rétractation aussi grosse que l'accusation gratuite qu'il a lancée". Il veut aussi que le chef du Parti libéral, M. Claude Ryan prenne position: "qu'il démentisse que je suis à la solde du Parti libéral, ou alors qu'il se dépêche à m'envoyer mon chèque!"

SERVIMEUBLES

Le groupe de marchands le plus dynamique au Québec...

SPECIAL LOURAMA Panasonic '81

GENIUS II

\$749⁰⁰



Prix régulier \$899.99



Plateau rotatif à système magnétique, exclusif à Panasonic

La vente Lourama

est en cours jusqu'au 5 décembre.

Venez profiter de spéciaux sans pareils.

Chaque achat vous donne droit de participer à notre grand tirage.

Meilleur prix à qualité égale.



LIVRAISON GRATUITE, même le soir.

486, Principale N., Richmond — 826-3560
Anciennement Louis Cloutier Inc.

Propriétaires: Louis Cloutier, Marc Goyette, Michel Ménard.

A Asbestos

L'agrandissement de l'école St-Antoine et le réaménagement du centre administratif autorisés

ASBESTOS — Le ministère de l'Éducation a autorisé un double projet de la Commission scolaire de l'Asbesterie: l'agrandissement de l'école primaire St-Antoine et le réaménagement du centre administratif dans les locaux de l'école St-Joseph.

C'est au cours d'une conférence de presse conjointe que la commission scolaire de l'Asbesterie et la direction régionale de l'Éducation du ministère de l'Éducation ont annoncé la réalisation prochaine de ce projet.

De tout temps, le monde scolaire de la ville d'Asbestos a dû en raison de l'expansion minière de la Johns-Manville Canada se prêter à de nombreux déplacements. L'expropriation et la démolition de leur immeubles sont pour eux choses courantes: c'est d'ailleurs le cas pour toute la population de cette ville.

Aussi, après avoir déménagé quatre fois depuis 1964 le centre administratif de la Commission scolaire de l'Asbesterie aura pi-

gnon sur rue dans les locaux de l'école St-Joseph des que seront achevés les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école St-Antoine, innocuée depuis 1978.

Déménagé depuis moins de deux mois dans un édifice de la rue St-Hubert, les employés du centre administratif devraient prendre le chemin de l'école St-Joseph d'ici deux ans.

Les enfants de cette même école St-Joseph fréquenteront alors l'école St-Antoine. Au dire de M. Gaston Fréchette, président du comité exécutif de la commission scolaire, la réouverture de l'école St-Antoine évitera le déplacement quotidien par autobus à quelque 200 enfants du

secteur qui devaient utiliser ce moyen de transport pour s'y rendre.

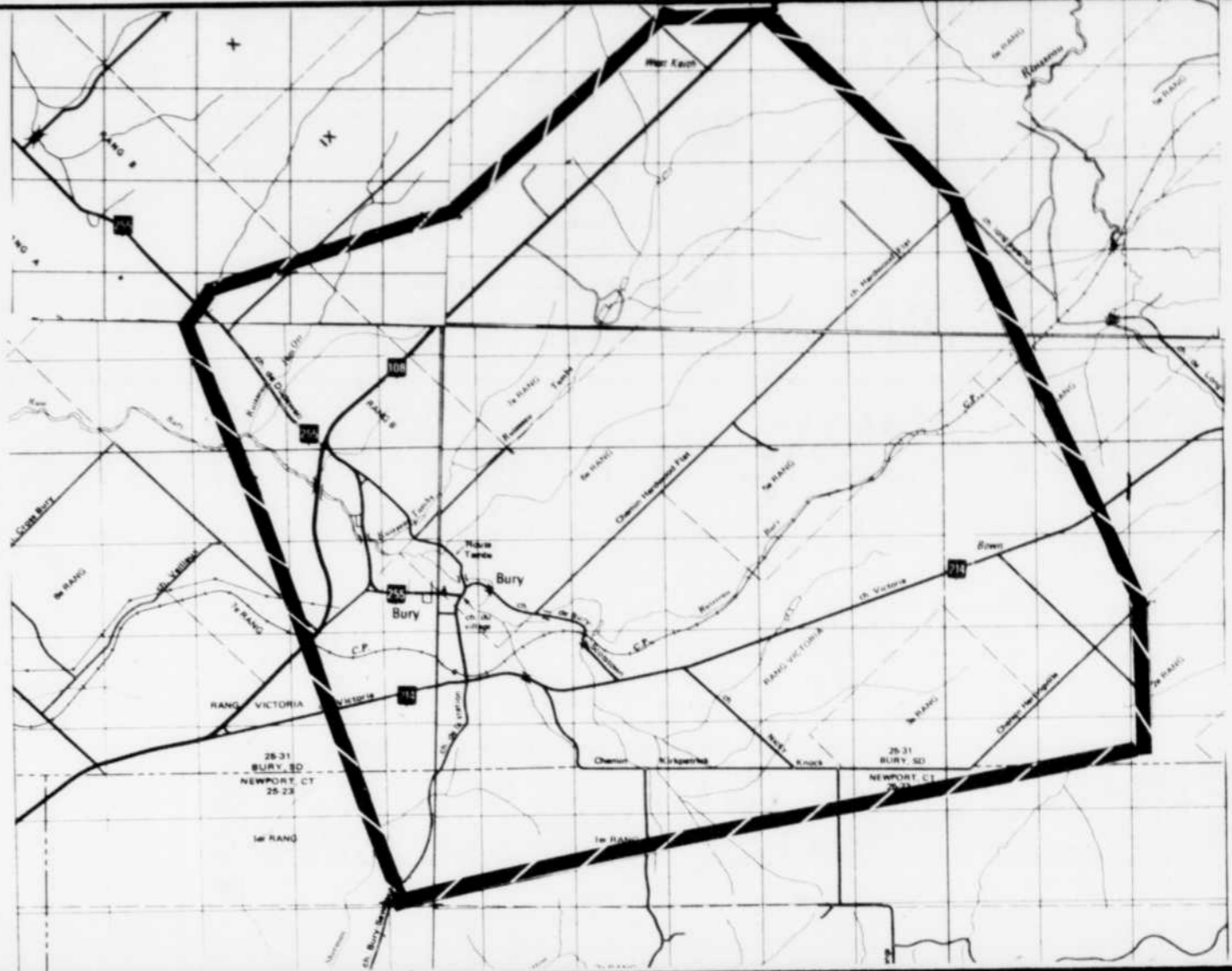
La vente de l'école Marguerite-Bourgeois à la Johns-Manville qui s'est traduit par une participation substantielle de la compagnie aura de toute évidence favorisé la réalisation de ce double projet. Les deux parties se sont entendues pour une somme de \$940.000 qui sera affectée aux seuls travaux de l'école St-Antoine.

Avant d'être réalité, les plans et devis de la nouvelle école St-Antoine devront être élaborés et acceptés par le ministère de l'Éducation. On espère donc que les travaux seront terminés en juin 1982.

Si le ministère de l'Éducation a accepté le projet de réaménagement de l'école St-Joseph pour le centre administratif, il lui reste à accorder les crédits nécessaires pour sa réalisation, ce qui devrait être fait d'ici deux ou trois mois.

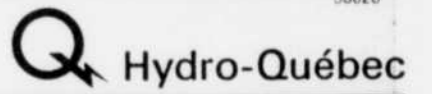
Avis

Nous devons interrompre le service d'électricité le MERCREDI, 12 NOVEMBRE, de 13h.15 à 15h.15 pour tous les abonnés demeurant dans la zone délimitée ci-dessous. En cas de pluie, les travaux seront remis au lendemain, jeudi 13 novembre



Cette interruption est nécessaire pour permettre à nos employés d'effectuer leurs travaux en toute sécurité

Nous vous remercions de votre compréhension.



Nouveau réservoir en service au Canton d'Ascot

CANTON D'ASCOT (MC) — La Corporation municipale du Canton d'Ascot procédait récemment au raccordement électrique d'une pompe visant à mettre définitivement en service son nouveau réservoir d'une capacité de 600.000 gallons d'eau.

La municipalité avait dû essayer plusieurs fois de la part des instances gouvernementales quant au financement, même partiel, de ces installations d'aqueduc, celles-ci alléguant alors que la taxe d'eau imposée aux citoyens par la municipalité n'était pas assez élevée.

Le nouveau réservoir, dont la réalisation

a nécessité une capitalisation de l'ordre de \$387.000, soit \$268.000 payés à même les surplus accumulés de la municipalité et \$119.000 provenant de l'émission de débentures, s'ajoute à celui de la station de pompage de la rue Chapleau à Sherbrooke et desservira tout le secteur de la rue Belvédère situé dans le canton d'Ascot. Cette amélioration du système d'aqueduc permettra également d'en augmenter la pression de plus de 40 lb au maximum.

Selon le secrétaire trésorier de la municipalité, M. Athur Drouin, il est décevant que les tractations entreprises auprès du

gouvernement en vue d'un financement éventuel du réservoir aient pris tant de temps à aboutir à un refus catégorique, car le projet dont l'idée originale prévoyait une capacité de 750.000 gallons a dû être ramené à 600.000 gallons vu l'augmentation des coûts d'installation depuis trois ans.

Enfin, toujours selon M. Drouin, les citoyens de la municipalité du canton d'Ascot desservis par le système d'aqueduc ne devraient pas voir leur taxe d'eau augmenter de façon démesurée, l'emprunt contracté pour le réservoir se soldant au tiers seulement du coût total.

East Angus en bref...

EAST ANGUS — De la rencontre des autorités municipales d'East Angus avec le ministre des Transports, M. Denis de Belleval, qui a eu lieu à Québec, le 23 octobre, et qui portait sur une demande d'expropriation de quatre immeubles devant permettre le réaménagement de l'accès au pont Taschereau par la rue Cookshire, il ressort que le ministre a accepté de reconsidérer la première décision prise dans ce dossier par les fonctionnaires de son ministère.

Même s'il n'a pas encore en main une réponse positive, le maire Couture s'est dit des plus optimistes quant aux chances de la ville de recevoir, à brève échéance, une réponse satisfaisante.

Subvention de \$8,200

East Angus a reçu du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche une subvention de \$8.200. Cette subvention sera ainsi répartie entre différents organismes de la ville: \$5.800 au Centre culturel, \$1.400 au Club les Étincelles de Bonheur, \$500 au Club de Photographie d'East Angus et \$500 à la Chorale St-Louis.

Travaux de dégel

Dorénavant, les coûts des travaux pour le dégel de l'eau dans les conduites seront répartis également entre la ville d'East Angus et le contribuable qui fera une demande pour ce service.

Déclaration des intérêts

Conformément à l'article 107 de la loi modifiant certaines dispositions législatives concernant la démocratie et la rémunération des élus municipaux, les membres de l'actuel conseil d'East Angus ont tous déposés leur formulaire de déclaration des intérêts financiers. Au bureau municipal, les contribuables peuvent consulter ces documents.

Pro-maire

Le conseiller Isabelle Dugal fera office de pro-maire d'East Angus au cours des prochains mois.

Rock Forest en bref...

ROCK FOREST — Un contribuable de Rock Forest souhaite que l'une des patinoires extérieures de la municipalité soit ouverte les samedis et les dimanches soirs au cours de l'hiver prochain. Il en a fait la demande au conseil qui doit étudier cette question avec la direction des loisirs.

Transport pour handicapés

Lors de leur prochain comité plénier, les membres du conseil de Rock Forest se pencheront sur le dossier du transport adapté pour les personnes handicapées. Il semblerait que la municipalité pourrait obtenir des subventions advenant qu'elle décide de participer au programme que la CMTS doit mettre sur pied. Les municipalités du Canton Ascot, de Fleurimont, de Stoke et de Lennoxville ont également été approchées par les personnes responsables de la promotion de ce projet.

Secrétaire engagée

Le conseil a accepté la recommandation du comité d'administration qui avait suggéré l'embauche d'une secrétaire à temps plein pour le secrétaire-trésorier adjoint de Rock Forest, M. Jean Rouillard. L'affichage pour ce nouveau poste sera fait dans les jours qui viennent.

Assemblée le 17

L'assemblée régulière du conseil de Rock Forest a été ajournée au lundi, 17 novembre.

Echos des Cantons

Des sculptures sur bois de Jose de la Cortina et des émaux signés Bibiane Beaulieu-Brouillette sont exposés, depuis le 1er novembre, au centre culturel Yvonne-Bombardier, à Valcourt... L'exposition prendra fin le 24 novembre... Conférencier invité lors du souper-causerie auquel participeront, le 22 novembre, les nombreux membres que la société St-Jean-Baptiste compte à Danville ainsi que leurs invités, M. Marcel Giroux entretiendra son auditoire de l'oeuvre accomplie auprès des miséreux de Calcutta par Mère Thérèse...

A compter du 17 novembre, les jeunes femmes enceintes qui habitent Windsor et les localités avoisinantes pourront, sous l'oeil attentif de monitrices, s'initier, le lundi et le mercredi, aux exercices qui rendent une grossesse et une naissance faciles... ces cours sont une initiative du centre local de services communautaires Windsor-Richmond. Les membres du conseil 7518 de l'ordre des Chevaliers de Colomb qui a été fondé récemment à Rock Forest visiteront, aujourd'hui, la prison commune du district judiciaire de St-François...

M. Jules Champagne a été reporté à la présidence du club Les Pieds Légers qui regroupe les raquetteurs qui habitent Lac-Mégantic et les localités voisines. Une subvention de \$10.000 vient d'être accordée aux promoteurs de la traversée internationale du lac Memphrémagog par le ministère québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme qui a octroyé une subvention de \$1.200 à la ville de Magog afin de l'aider à défrayer le coût de la promotion de ses avantages touristiques...

Membre du conseil de ville de Lennoxville depuis un an, M. Pierre Massé vient de remplacer M. Duncan Bruce au poste de président de la commission municipale de police... Au cours du récit qu'il donnera, vendredi soir, à l'hôtel de ville de la municipalité de Melbourne, le chansonnier Claude Potvin interprétera quelques-uns des airs qui l'ont fait connaître...

Une nouvelle succursale Modes d'épargne, pour faire un choix judicieux de modes d'épargne

La Fiducie du Québec à Sherbrooke



Au coeur de Sherbrooke, une toute nouvelle succursale Modes d'épargne vient se joindre au réseau de Montréal, Laval et Québec.

Un carrefour régional

Située sur la rue King, la nouvelle succursale est au service de la population de Sherbrooke et des régions avoisinantes, pour faciliter l'accès aux services d'épargne spécialisés offerts par la Fiducie du Québec.

Un service personnalisé

Avec des conseillers à votre entière disposition, la nouvelle succursale Modes d'épargne de Sherbrooke est en mesure d'offrir le même service personnalisé que toutes les autres succursales Modes d'épargne: dépôts, demandes de renouvellement ou de remboursement, renseignements sur les taux, les comptes,

les nouveaux services, changements d'adresse, transferts, etc.

Il s'agit d'un véritable service personnalisé qui distingue les succursales Modes d'épargne de la Fiducie du Québec des simples comptoirs d'épargne. Nos conseillers sont là pour vous aider à faire un choix judicieux parmi notre gamme de modes d'épargne à moyen et long termes.



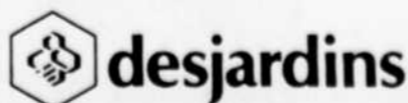
Un choix judicieux de modes d'épargne

- **Les dépôts garantis...** pour un rendement élevé et garanti.
- **Les Fonds Desjardins...** pour diversifier vos placements.
- **Les régimes enregistrés d'épargne-retraite...** pour préparer votre retraite en réduisant vos impôts.
- **La rente à versements invariables...** pour étaler vos revenus exceptionnels et diminuer vos impôts.
- **Le régime de participation différée aux bénéfices...** pour préparer votre retraite à même les bénéfices de l'entreprise.
- **Le régime enregistré d'épargne-logement...** pour vous préparer à votre future maison ou... à votre retraite.

C'est un rendez-vous, du lundi au vendredi, de 9h à 17h. La nouvelle succursale Modes d'épargne de la Fiducie du Québec est située dans l'édifice **Place Jacques-Cartier, 1640, rue King ouest, 566-5667**. De l'extérieur, sans frais: 1-800-567-6920



MONTREAL Complexe Desjardins, QUÉBEC Complexe Centre-Ville, Sainte-Foy, LAVAL Place Val des Arbres, SHERBROOKE Place Jacques-Cartier.



Le Groupe Produits de Caoutchouc Marquis Métivier déclare une faillite de plus de \$15 millions

par Pierre Sévigny

THETFORD-MINES (PS) — C'est une déclaration de faillite dépassant les \$15 millions que le Groupe Produits de Caoutchouc Marquis Métivier Ltée (PCMM) a déposé récemment en Cour supérieure du district de Montréal.

Cette déclaration est très importante puisqu'elle regroupe 932 créanciers non garantis, dont quelque 350 des régions de Sherbrooke et Thetford-Mines.

En outre, le total de la faillite risque d'être plus élevé compte tenu du fait que plus de la moitié des montants dus ne sont pas déterminés ou inscrits dans la déclaration. Actuellement, le montant se chiffre à \$4.978.339,29 au chapi-

tre des créanciers non garantis. Les deux plus importantes sommes appartiennent à Goodyear Canada Inc pour \$1.237.221,94 et à Uniroyal Ltée pour \$1.095.037,28.

Par ailleurs, les huit créanciers garantis se partagent \$9.498.775,19 dont \$6.534.423,31 pour la Banque Mercantile du Canada et \$1.381.000 au Crédit industriel Desjardins Inc.

La déclaration fait aussi mention de dettes éventuelles pour

\$524.238,23 ainsi que d'un montant de \$104.500 au chapitre des cinq créanciers

priviliégiés, soit \$84.500 pour les impôts fédéral et provincial et \$20.000 aux employés. Aucune

somme n'a été inscrite pour la Banque Fédérale de Développement et Place Amiante qui

le total des créances privilégiées augmenterait le siège social de PCMM de sorte que

blée des créanciers a été fixée au lundi 17 ra sensiblement. La première assem-

blement officiel à Montréal, novembre courant à 10h30 au bureau du Sé-

Nouveau départ à prévoir sous peu?

THETFORD-MINES (PS) — D'importants



Gaétan Métivier

développements, attendus pour les prochains jours, pourraient éventuellement permettre au Groupe Produits de Caoutchouc Marquis Métivier Ltée (PCMM) un nouveau départ, une nouvelle relance de l'industrie. C'est ce qu'un porte-parole du Groupe a déclaré hier à La Tribune. Ce dernier a toutefois refusé de préciser la nature des développements prévus ainsi

que la forme de relance envisagée du fait que ces importantes actions ne sont pas encore officiellement concrétisées. Au début du mois d'octobre, le président de PCMM, M. Gaétan Métivier de Thetford-Mines, avait admis que des pourparlers avaient été entrepris avec des représentants d'une importante firme ontarienne, spécialisée dans le domaine du caout-

chouc, pour une possible vente des actifs de la compagnie. Il fut cependant impossible de savoir, hier, si les développements anticipés s'orientaient dans ce sens.

Service maintenu

Malgré la déclaration de faillite déposée récemment en Cour supérieure de Montréal, la compagnie continue toujours à

maintenir ouvert les centres de service et de distribution de Thetford-Mines, St-Georges de Beauce, Matane et Asbestos Hill, au niveau des services à la clientèle, industriel et minier.

Au mois d'octobre dernier, en raison de sérieuses difficultés financières du Groupe, la Banque Mercantile du Canada avait rappelé sa marge de crédit et pris possession de

l'administration. Cette décision avait entraîné la fermeture des usines de caoutchouc et de rechapage à Sherbrooke et Thetford-Mines.

Tous ces problèmes financiers feraient suite à la fusion de Les Produits de Caoutchouc Marquis Inc de Sherbrooke et de Les Pneus Métivier Ltée de Thetford-Mines fusion qui remonte au mois de mai 1979.

Wendover-Simpson ne veut pas de police

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE — La municipalité des Cantons Unis de Wendover et Simpson (CUWS) se refuse carrément à instituer un service municipal de police dans son territoire et réclame du gouvernement du Québec une exemption à la loi 48 ou un amendement à cette disposition.

Selon cette loi, a-t-on expliqué au conseil hier soir, toutes les municipalités du Québec dont la population dépasse 5.000 résidents, doivent instituer un corps de police d'ici le premier juin 1982. Or, les Cantons Unis, avec leur population de 5953 âmes, croient ne

pas avoir les moyens de se payer un tel service qui augmenterait considérablement leur budget au point de le doubler ou presque.

Dans une résolution percutante envoyée à plusieurs autorités, comme le ministre de la justice et le député

du comté, le conseil réclame d'abroger la loi en conséquence pour que la municipalité ne soit pas incluse. Cette résolution, votée à l'unanimité par le Conseil, provient d'une rencontre tenue en fin de semaine par les représentants des municipalités qui sont dans le même cas au Québec, une vingtaine en tout.

Le conseil de Wendover et Simpson soutient que cette loi 48 va à l'encontre de l'autonomie municipale sur la nature et la qualité des services à donner aux concitoyens et fait mention des coûts prohibitifs de l'implantation et du maintien d'un corps municipal de police. On évalue l'entretien d'un tel corps à \$44 par résident par année, soit environ \$264.000. De plus, pour la mise en place de ce service, on estime qu'il pourrait en coûter environ \$500.000 pour la municipalité, ce qui approche la somme de \$800.000 qui correspond présentement au budget total de la municipalité.

Le conseil a rappelé avoir envoyé une résolution demandant l'exemption des Cantons-Unis à l'assemblée de septembre, mais ne pas avoir reçu de réponse favorable. Le maire Roger Provencher envisage de consulter la population de la municipalité au cours d'un sondage qui serait diffusé parmi tous les résidents, de façon "à ajouter du poids

aux arguments du conseil". Le conseiller Fridolin Allie a rappelé que la municipalité a déjà discuté de services de police il y a quatre ans environ avec la Cité de Drummondville et que, au coût alors fixé à \$80.000, le conseil avait rejeté ce projet. Présentement, disent les conseillers, c'est la Sûreté du Québec qui assure la protection des citoyens et ce travail a été décrit comme très satisfaisant.

Par contre, le conseiller Allie dit avoir appris que si la municipalité ne s'organise pas un corps policier, la SQ continuera son service, mais enverra la facture à la municipalité.

L'ex-maire Emilien Guilmette se demande d'autre part si cette imposition d'un corps de police n'est pas "une façon amicale des autorités d'encourager la fusion avec Drummondville", ce à quoi le maire Provencher a répondu: "Ici, on le sait, tout le monde est contre ça, la fusion".

Par sa résolution, le conseil croit pouvoir faire céder le gouvernement et conserver le statu quo, puisque, de toutes façons, la situation actuelle de la protection dans la municipalité, autant dans l'agglomération de St-Charles que dans la partie rurale de St-Cyrille, paraît très convenable aux édiles.

La chaussée glissante cause 2 accidents de la route: 2 blessés graves

THETFORD-MINES (PS) — La chaussée, rendue glissante au cours des derniers jours en raison des mauvaises conditions climatiques, a causé deux accidents qui ont entraîné de sérieuses blessures à des résidents de la ville de Thetford-Mines.

La Sûreté du Québec rapporte un premier accident survenu sur la route 112, à la hauteur de l'Hôtel BalMoral à Robertsonville alors qu'un automobiliste, seul dans son véhicule, a violemment heurté un poteau. M. Réo Gagné, âgé de 36 ans, de la 9e rue est à Thetford-Mines, a perdu le contrôle de son véhicule après avoir été obligé de freiner brusquement afin d'éviter une autre automobile qui semblait vouloir lui couper le chemin. M. Gagné a été grièvement blessé et son état sérieux a nécessité un transfert à l'Hôpital Enfant-Jésus de Québec.

D'autre part, Mme Céline Houde de la rue Landry à Thetford-Mines repose également à l'Hôpital Enfant-Jésus de Québec dans un état très critique des suites d'un dérapage survenu sur la route 267 face au numéro civique 108 Chemin de l'aéroport. Mme Houde circulait en compagnie de son époux lors de l'accident. Après une perte de contrôle, en partie attribuable à la chaussée glissante, l'automobile a frappé un poteau. M. Noël Houde a été soigné à l'Hôpital général de la région de l'Amiante.

Dans les limites de la ville de Thetford-Mines, la situation a été plus calme alors que le Service de la protection publique ne rapporte que des accidents avec dommages matériels, sans blessés.

Encore des vols

L'épidémie de vols par effraction, particulièrement dans les résidences privées, n'a pas encore été enravée dans la région et, à cet effet, le Service de la protection publique note même une hausse depuis les dernières semaines.

Ainsi, le Bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec, division des crimes contre la personne, effectue présentement une enquête en rapport avec un vol avec violence commis chez un résident de St-Jacques de Leeds. Après avoir quitté son domicile en compagnie de sa famille, M. Robert Côté décidait de retourner seul chez lui pour vérifier si l'une des portes de la maison avait été bien fermée à clé. En entrant dans la résidence, il a reçu un coup à la tête et a essayé, malgré tout, d'attraper l'un des deux individus qui ont rapidement pris la fuite. Une vérification des lieux a permis de constater que la chambre à coucher avait été visitée et qu'un montant d'environ \$200 avait disparu d'un coffret. M. Côté a donné le signalement de l'un des deux bandits et la SQ poursuit ses recherches.

Le Service de la protection publique a procédé à l'arrestation de deux jeunes hommes et, ce coup de filet lui a permis d'éclaircir quelque neuf vols commis dans des résidences privées. Selon le directeur adjoint du Service, M. Denis Dumas, tous les secteurs de la ville sont actuellement touchés par cette recrudescence de vols par effraction. Il rapporte même le vol d'une sacoche par deux jeunes mineurs qui ont été arrêtés quelques instants après avoir bousculé une femme qui circulait aux abords de la rue Labonte. Il invite donc la population à redoubler de prudence et à signaler aux policiers tous les événements ou déplacements qui paraissent louches.

Vol digne d'un film d'action

DRUMMONDVILLE — Un scénario digne d'un film d'action a conduit deux jeunes dans les cellules de la prison municipale de Drummondville où ils sont détenus jusqu'à mercredi au moins, en attendant leur enquête en cautionnement.

Cette affaire que la police a qualifiée de simulacre de vol à main armée, s'est produite dans une station-service du boulevard St-Jo-

seph. Une jeune fille s'est présentée à la caissière pour demander un renseignement.

Quelques instants plus tard, un jeune homme brandissant un revolver de départ, a pris la cliente en otage et tournant son arme vers elle, menaçait de la tuer si la caissière ne remettait pas le contenu du tiroir-caisse. La caissière

s'exécuta et remit immédiatement au présumé voleur la somme de \$279 dans le but d'éviter un drame.

Aussitôt, le voleur sortit de la station-service en tenant toujours la cliente en joue et la porta sur le sol, près de la porte, avant de prendre la fuite. Quelques instants plus tard, la police arrivait sur les lieux et prenait la déclaration de la

caissière et de la cliente. A la suite d'informations, les policiers amenèrent le client au poste de police pour en savoir plus long sur son aventure.

Les limiers découvrirent alors que le voleur et la cliente étaient amis ensemble et même, qu'ils avaient prévu de simuler un vol à main armée dans la station-service. Le pot aux roses fut éventé: selon les informations obtenues, les jeunes gens auraient préparé toute cette affaire pour effrayer la caissière et simuler une prise d'otage en vue d'obtenir l'argent de la caisse.

C'est pourquoi les deux jeunes, identifiés comme étant Yvan Morin, 24 ans et Patricia Lebaq, 19 ans, tous deux de la région de Victoriaville, ont été accusés d'extorsion devant un juge de paix. Ils sont détenus en attendant leur enquête en cautionnement.

Mail et stationnement

DRUMMONDVILLE — Un projet de mail sur la rue Hériot et de stationnement étagé sur la rue Brock est présentement en voie de préparation à Drummondville pour favoriser l'accès des consommateurs aux commerces de ce secteur.

Un nouvel organisme, issu d'un comité de la

Chambre de commerce et constitué d'un office sans but lucratif, a été mis sur pied pour rendre à terme ce double projet dont on parle depuis longtemps à Drummondville.

Lors d'une récente rencontre, on a également entrepris l'étude sur de nouvelles voies de circulation dans le quartier. Selon un

porte-parole de cet organisme, M. Ferdinand Smith, plusieurs autres projets seront mis de l'avant pour développer le centre-ville et assurer une continuité aux projets existants.

Une demande officielle de renseignements a été logée auprès des représentants de l'Office de Développement et de Planification du Québec (OPDQ), complété pour le 22 décembre et on prévoit déménager dès le début de janvier 1981 ce qui a fait dire au secrétaire André Allard: que c'était un beau cadeau de Noël pour le personnel, qui devait travailler dans des locaux exigus et pour la population.

D'ici la fin des travaux de construction les bureaux de la municipalité de Ste-Victoire seront situés, comme par le passé, dans les locaux de la Société d'agri-

culture sur les terrains de l'exposition, à Victoriaville. On sait que Ste-Victoire louait des locaux pour son administration à la Société d'agriculture du comté d'Arthabaska.

Avant d'opter pour la construction d'une nouvelle bâtisse plus fonctionnelle les conseillers ont étudié la possibilité d'acheter une maison pour la transformer en centre administratif. Toutefois, ce projet a été écarté à cause du marché

qui était trop élevé. Il n'y avait rien en bas de \$100.000 et de plus nous aurions été obligés de faire exécuter des transformations. C'est pourquoi les conseillers ont rallié l'idée d'une nouvelle construction.

Par ailleurs, le secrétaire a mentionné que le terrain acquis pour la construction du centre administratif, sur la Grande Ligne, pourra éventuellement accueillir un garage municipal pour remiser les équipements appartenant à la municipalité de Ste-Victoire.

Ce projet de garage pourrait se réaliser dès l'été 1981, de mentionner M. Allard qui a également souligné qu'à cause d'un surplus la municipalité de Ste-Victoire pourrait créditer un montant de \$100.000 pour le centre communautaire intermunicipal dont les travaux de construction sont en cours.

Ste-Victoire aura son centre administratif

STE-VICTOIRE (DG) — La municipalité de Ste-Victoire aura son centre administratif dès le début de 1981. Plus encore, ce projet n'augmentera pas le fardeau des contribuables puisque la construction sera payée comptant grâce à un surplus accumulé, de relater le secrétaire de Ste-Victoire, M. André Allard.

Quatre entrepreneurs ont soumissionné pour obtenir le contrat qui a été adjugé à Construction Victoriaville, dont la soumission conforme atteignait \$118.362. Le plein-pied de 60 par 50 pieds sera aménagé sur un

terrain de 40.000 pieds carrés acquis pour un peu plus de \$19.000. Le centre administratif sera situé au 55 de la Grande Ligne, en plein centre de la municipalité, à proximité du lac artificiel. Le projet devrait être

complété pour le 22 décembre et on prévoit déménager dès le début de janvier 1981 ce qui a fait dire au secrétaire André Allard: que c'était un beau cadeau de Noël pour le personnel, qui devait travailler dans des locaux exigus et pour la population.

D'ici la fin des travaux de construction les bureaux de la municipalité de Ste-Victoire seront situés, comme par le passé, dans les locaux de la Société d'agriculture sur les terrains de l'exposition, à Victoriaville. On sait que Ste-Victoire louait des locaux pour son administration à la Société d'agriculture du comté d'Arthabaska. Avant d'opter pour la construction d'une nouvelle bâtisse plus fonctionnelle les conseillers ont étudié la possibilité d'acheter une maison pour la transformer en centre administratif. Toutefois, ce projet a été écarté à cause du marché

qui était trop élevé. Il n'y avait rien en bas de \$100.000 et de plus nous aurions été obligés de faire exécuter des transformations. C'est pourquoi les conseillers ont rallié l'idée d'une nouvelle construction.

Par ailleurs, le secrétaire a mentionné que le terrain acquis pour la construction du centre administratif, sur la Grande Ligne, pourra éventuellement accueillir un garage municipal pour remiser les équipements appartenant à la municipalité de Ste-Victoire.

Ce projet de garage pourrait se réaliser dès l'été 1981, de mentionner M. Allard qui a également souligné qu'à cause d'un surplus la municipalité de Ste-Victoire pourrait créditer un montant de \$100.000 pour le centre communautaire intermunicipal dont les travaux de construction sont en cours.

Gédéon Grenier à la présidence de la Société de la Croix-Rouge

VICTORIAVILLE (DG) — M. Gédéon Grenier a été élu président de la Société Canadienne de la Croix-Rouge, section Bois-Francs. Ce dernier a particulièrement loué le travail effectué au cours des trois dernières années par le président sortant, M. Yvon Thibeault.

Le président sortant, M. Thibeault était fier de son dernier mandat qui a permis de remettre \$17.421 à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, un record encore inégalé pour la région des Bois-Francs.

M. Gédéon Grenier a d'ailleurs été président de la campagne de financement pendant deux ans. M. Grenier, qui est également conseiller municipal, sera secondé par René Bergeron à la présidence de la campagne de financement, à la vice-présidence par Yvon Thibeault, Aimé Beaudet et Claude Gervais. Le trésorier demeure depuis de nombreuses années René Landry tandis que la nouvelle secrétaire sera Danielle Thibodeau et la responsable des services Jocelyne Thibeault. Enfin les directeurs sont: André Morin, Jean Landry, Guy Beaudoin, Jacques Charland et Louise Landry. Au cours de la dernière année, la Croix-Rouge a ef-

fectué deux collectes de sang à Victoriaville et une autre est prévue pour le mois de décembre à Warwick. Au-delà de 50 personnes ont profité des prêts d'accessoire pour malades. Une cinquantaine d'autres ont bénéficié du secours aux sinistrés par l'entremise du club Lion de Victoriaville. De plus, des cours de sécurité aquatique et de sécurité en petites embarcations ont été donnés régulièrement l'été dernier dans toute la région des Bois-Francs.

Plus de 800 étudiants du secondaire V de la polyvalente ont reçu des brochures sur les maladies transmises sexuellement grâce à la collaboration du professeur Normand Boucher. En outre deux sessions de formation ont été organisées pour des jeunes gardiens et gardiennes d'enfants de la région. Des cours de soin au foyer ont également été dispensés l'année dernière avec la collaboration des Chevaliers de Colomb de Victoriaville. Enfin l'Ermitage des Bois-Francs de même que la maison familiale de Victoriaville dispensent aux gens du troisième âge des cours d'éducation physique spéciaux. Il en est de même à l'auberge Le Boisé de Princeville.

Un compte de taxes scolaires cette année à Victoriaville

VICTORIAVILLE (DG) — Contrairement à ce que pense un très grand nombre de contribuables, la Commission scolaire de Victoriaville enverra un compte de taxe cette année, dès le mois de décembre 80", de déclarer M. Denis Luneau, directeur général de la Commission scolaire de Victoriaville.

Depuis quelques semaines, de poursuivre M. Luneau, les téléphones affluents au centre administratif. Les contribuables sont indiqués de se voir confirmer le fait qu'ils ont

encore à payer des taxes scolaires d'autant plus qu'à Victoriaville, la municipalité a occupé presque entièrement le champ de taxation du scolaire.

Dans les faits, la réforme de la fiscalité municipale permet encore aux commissions scolaires d'aller chercher jusqu'à 25 cents du 100 dollars d'évaluation pour financer les dépenses jugées inadmissibles par le ministère de l'Éducation.

La loi 57 sur la fiscalité municipale a enlevé la taxe normalisée de \$1, aux com-

missions scolaires, pour la remplacer par des subventions, mais cette même Loi permet d'imposer un montant maximum de 0,25 cents du \$100 d'évaluation normalisée par le ministère des Affaires municipales.

Ce compte de taxes de 14,87 cents du cent dollars d'évaluation inclut la taxe de la Commission scolaire de Victoriaville et celle de la Régionale des Bois-Francs, puisque c'est la commission scolaire locale qui est chargée de percevoir les taxes.

Si l'on veut comparer la situation présente à celle

qui prévalait l'an dernier, cela veut dire qu'un contribuable dont la maison était évaluée à \$47.400 payait en taxes scolaires \$260,70 alors qu'en décembre prochain il paiera pour l'année 1980-1981 en taxes \$95,25.

A la Commission scolaire de Victoriaville, les dépenses totales devraient atteindre, en 80-81, les \$8.282.013 dont \$4.864.623 en salaire pour le personnel enseignant; ce qui représente un salaire moyen de \$25.500 pour les quelques 187,5 enseignants de la Commission scolaire de Victoriaville.

Augmentation du nombre de parcomètres à Victoriaville?

VICTORIAVILLE (DG) — Le conseil de Victoriaville étudie présentement la possibilité d'augmenter le nombre de ses parcomètres dans le centre-ville de Victoriaville et de subventionner la Régie intermunicipale pour qu'elle puisse acheter le terrain sur lequel on érige le Centre intermunicipal.

Le conseiller Claude Bouffard a mentionné qu'il y a actuellement 700 places,

de stationnement au centre-ville où il n'y a pas de parcomètre, notamment en arrière du cinéma Laurier et au coin de Perreault et de St-Jean Baptiste.

Avant de prendre une décision définitive le conseil rencontrera l'Association des gens d'affaire de la Plaza Victoriaville pour discuter du projet. Toutefois, selon le conseiller Bouffard, cette rencontre a peu de chance d'influencer

la décision du conseil.

"Les marchands devront comprendre que ce n'est pas juste d'installer des parcomètres dans certains stationnements et de ne pas en mettre dans d'autres. D'ailleurs, il ne faut pas se faire d'illusion les marchands du Carrefour des Bois-Francs défraient à même leur bail de location l'entretien du stationnement "gratuit" du centre d'achat tandis qu'au centre-

ville c'est la municipalité qui doit voir à l'entretien des stationnements" d'expliquer M. Bouffard pour justifier la décision que s'approprie à prendre le conseil en ce qui touche les parcomètres.

Par ailleurs le conseiller Claude Bouffard a révélé que la Commission municipale a refusé que la ville cède pour un dollar le terrain sur lequel on construit le centre intermunicipal.

Martin Bouchard à la présidence de la Chambre régionale Centre-Sud

VICTORIAVILLE (DG) — L'ancien président de la Chambre de commerce des Bois-Francs, M. Martin Bouchard, vient d'être nommé président de la Chambre de commerce régionale Centre-Sud qui regroupe les Chambres de commerce de Plessisville, Princeville, Daveluyville, Bois-Francs, Asbestos, Richmond, Pierreville, Nicolet et Bécancour.

M. Martin Bouchard succède à M. Jean-Guy Berthiaume, de Richmond, qui a laissé son poste après quelques années bien remplies.

Le président de la Chambre régionale siège au conseil d'administration de la Chambre de commerce de la province de Québec et peut élaborer des projets à caractère régional en obtenant l'appui des chambres locales.

A la suite de sa nomination, le nouveau président a formulé l'intention de rencontrer chacune des chambres de son territoire dans le but de concentrer cette force de 2.000 membres vers un projet commun.

Le mouvement des Chambres de commerce est le plus important porte-parole du monde des affaires au Québec et son dernier congrès a prouvé que cet organisme était plus vivant que jamais, de mentionner M. Bouchard.

Le président de la Régionale Centre-Sud, M. Bouchard oeuvre à la Chambre de commerce de Victoriaville depuis 1974.

Il en a été le président en 1977-78 et a été président fondateur de la Chambre de commerce des Bois-Francs, résultat de la fusion des Chambres de Victoriaville, Arthabaska et Warwick en 1979.

M. Bouchard est président de Plus-Blicité Inc et occupe également le poste de directeur général des Gens d'affaires de Plaza Victoriaville Inc.

Il est membre de l'Association québécoise des officiers municipaux en communication et siège, à titre de représentant patronal au conseil arbitral du Centre d'emploi et immigration du Canada à Victoriaville.

Vivre en 80

Ententes à l'amiable grâce à la Régie du logement

SHERBROOKE (GC) — Depuis plus d'un mois, les Sherbrookoises doivent se présenter devant la Régie du logement pour tout ce qui regarde les problèmes connexes aux relations entre propriétaires et locataires.

La Régie du logement, créée le 1^{er} octobre par la Loi 107, vient modifier considérablement les règles du jeu fixées par l'ancienne Commission des loyers.

Dorénavant, les propriétaires et les locataires aux prises avec des problèmes relatifs à l'application de baux devront se présenter devant la Régie du logement au lieu de la Cour provinciale et de la Cour des petites créances pour des questions de résiliation, d'annulation de dommages-intérêts et de récupération de loyer.

En plus d'offrir une gamme plus étendue de services, la Régie du logement s'est vue attribuer plus de pouvoirs que l'ancienne Commission des loyers.

Cette nouvelle législation vise, entre autres, à permettre une approche qui favorise la conclusion d'une entente à l'amiable entre les propriétaires et les locataires en proposant un nouvel équilibre dans les règles du jeu.

Ce n'est qu'en janvier que le véritable

test aura lieu puisque c'est à partir de ce moment que débute la période la plus achalandée de renouvellement des baux.

Dorénavant, le locataire qui emménage dans un nouveau logement a le droit de connaître le loyer que payait l'ancien occupant. Au moment de la signature du bail, le propriétaire est obligé de remettre par écrit une copie du plus bas taux payé au cours des douze derniers mois.

Si le loyer demandé est plus élevé, le locataire a dix jours pour demander une révision à la Régie du logement.

Si le locataire se rend compte en cours de bail que le propriétaire lui a remis une fausse déclaration, il possède un recours de deux mois pour faire réviser son loyer devant la Régie du logement.

Une des nouveautés

de la Loi 107 réside dans le fait que le propriétaire d'un parc de maisons mobiles a les mêmes droits et les mêmes devoirs envers les locataires de ses terrains qu'un propriétaire d'immeuble envers ses occupants.

La Régie du logement imposera aussi de nouveaux délais au propriétaire qui désire reprendre possession d'un logement. Dorénavant, le propriétaire est dans l'obligation de donner un avis de six mois pour reprendre son logement au lieu du délai de trois mois prévu par l'ancienne loi.

De plus, un nouveau bail type est en vigueur au Québec depuis l'adoption de la Loi 107 et il comprend des dispositions plus précises sur les règles, les obligations et les recours des propriétaires et des locataires.

À Sherbrooke, où l'on retrouve 27.835 logements, les bureaux de la nouvelle Régie du logement sont situés au 740 Galt Ouest. Il s'agit d'un service local qui dépend du bureau régional de Longueuil. Lors de l'entrée en vigueur de la Loi 107, 7 bureaux régionaux et 36 bureaux locaux ont été mis sur pied à travers le Québec.

Consult-action: un bureau régional établi à Sherbrooke

SHERBROOKE — Le service Consult-action, du Conseil du statut de la femme, aura un bureau régional à Sherbrooke, dans les locaux de Communication-Québec, rue Des-Grandes-Fourches, a annoncé hier Claire Bonenfant, présidente du Conseil du statut de la femme.

La représentante de Consult-action dans l'Estrie sera Nicole Dorin, dont la nomination a aussi été an-

noncée hier. Son mandat consistera à répondre aux demandes des groupes de femmes des Cantons de l'Est tout en favorisant la naissance de nouveaux groupes et la concertation des groupes déjà existants autour des problèmes spé-

cifiques aux femmes de la région.

La présidente du Conseil du statut de la femme a annoncé la régionalisation de l'organisme qu'elle dirige alors qu'elle rencontrait les présidentes de quelques

groupes provinciaux de femmes.

Claire Bonenfant a précisé que neuf ammatrices seront affectées dans diverses régions du Québec afin de répondre aux groupes de femmes.

Radar à résonance: de la guerre à la médecine

NEW YORK (AP) — Deux chercheurs de la marine américaine ont mis au point une nouvelle technique d'utilisation du radar ou du sonar pour identifier un objet éloigné et pas seulement pour connaître à quelle distance il se trouve.

Cette découverte pourrait avoir des applications très importantes en médecine et pour la détection de divers gisements, notamment de pétrole.

La technique, basée sur des méthodes utilisées en premier lieu dans la physique nucléaire, permet de connaître mathématiquement la forme et la composition de l'objet par les ondes radio, les sons et autres ondes qu'il réfléchit.

Le radar envoie une onde qui va rebondir sur l'objet à identifier, puis calcule le temps mis par l'écho pour revenir. Pour le sonar, la technique est la même, mais sous l'eau, en utilisant des ondes sonores.

Certains radars et sonars modernes peuvent identifier grossièrement leur cible; mais pour l'instant, on les utilise surtout pour calculer l'éloignement de l'objet et sa trajectoire. Grâce à la méthode mise au point par MM. Herbert

M. Ueberall et Guillermo C. Gaunard, physiciens au laboratoire des armes navales de surface de Silver Spring, on pourra lire précisément la "signature" d'un objet par l'écho qu'il renvoie.

Dans le domaine militaire, cela pourrait permettre d'identifier l'ennemi en distinguant les leurs.

Les deux physiciens ont expliqué qu'on pourrait utiliser la même approche mathématique dans tous les domaines où l'on se sert d'un écho réfléchi par un objet caché pour l'identifier.

Pour la pollution aussi

On pourra l'utiliser aussi bien pour déterminer si une nappe souterraine contient de l'eau ou du pétrole que pour déceler les tumeurs cérébrales, annonce M. Gaunard.

On peut utiliser un faisceau de micro-ondes pour

identifier des gouttelettes ou les particules de poussière qui flottent dans l'air. Il suffira alors d'analyser le spectre de l'écho pour savoir s'il y a un agent de pollution quelconque", explique M. Ueberall.

Le travail s'est limité jusqu'à présent à l'identification d'objets simples — sphères, cylindres etc — à composant unique. Néanmoins les succès rencontrés dans ce domaine ont prouvé l'efficacité de la méthode et ont montré qu'elle peut être affinée pour des objets plus complexes.

"C'est un domaine passionnant qui a un énorme champ d'application", insiste M. Donald Brill, physicien de l'Académie navale américaine. "Certes leurs premières cibles avaient des formes géométriques simples, mais ce n'est qu'un début".

Dans un article paru dans la revue scientifique britannique "Nature", les auteurs du projet expliquent comment les ondes radio peuvent identifier la matière recouvrant une sphère.

La méthode est basée sur "la théorie de la résonance

des réactions nucléaires" que l'on doit à Gregory Breit et au prix Nobel Eugene Wigner. Le principe de cette théorie est que chaque objet, depuis l'atome jusqu'à l'avion, a des fréquences spécifiques ou "résonances" sur lesquelles il préfère vibrer.

Un soprano peut briser un verre si elle chante une note qui correspond à l'une des "fréquences de résonance" de la matière. De même, un avion touché par une onde radio renverra un mélange de fréquences provenant des résonances radio de l'appareil.

Rapport-synthèse sur la violence: une brochette de réflexions surprenantes

QUÉBEC (PC) — "Une femme qui se fait violer, c'est comme un gars qui laisse son portefeuille sur le 'hood' de son 'char'".

Cette réflexion, avec d'autres du même esprit, a été formulée lors de l'un des onze colloques régionaux sur la violence aux- quels ont participé de septembre 1979 à janvier 1980 plus de 2.500 personnes dans toutes les régions de la province.

Dans leur rapport-synthèse rendu public par le ministère de la Justice, les responsables des colloques régionaux n'ont pu s'empêcher de fournir, en appendice, une brochette de réflexions pour le moins surprenantes entendues pendant la tournée.

Ainsi, parmi ces remarques repêchées dans les rapports écrits des ateliers ou rapportées par les animateurs des rencontres on trouve: "Je crois que j'aurais moins honte de battre ma femme que d'être une femme qui se laisse battre".

"Les femmes battues c'est souvent des sado-masochistes", a-t-on affirmé tandis que quelqu'un d'autre disait: "Je ne comprends pas que tu sois féministe, puisque tu es une belle femme".

On apprend de plus que "c'est normal qu'un gars qui, dans un bar, voit défiler six ou sept filles ne puisse plus résister rendu à la huitième... et qu'il la viole".

Un autre, "si les hommes s'abaissent à parler plus souvent à leur femme lorsqu'ils reviennent à la maison; il y aurait moins de femmes battues".

Bien que les responsables des colloques admettent avoir tout au long de leur tournée rencontré des gens qui remettaient en question leurs attitudes et leurs préjugés, ils n'en restent pas moins que bon nombre des

78 recommandations formulées dans leur rapport repètent la nécessité d'informer et de sensibiliser le public aux problèmes occasionnés par la violence.

Ainsi, tant dans le cas des femmes battues ou violentées que dans celui des enfants négligés ou victimes d'agressions physiques ou sexuelles, les responsables demandent que d'importantes campagnes d'information soient menées dans les médias de la province.

Le rapport formule aussi de nombreuses recommandations sur la question du viol lequel ne devrait plus

être considéré comme un crime à caractère sexuel mais bien comme un acte de violence ou un acte de fait contre la personne. Par ailleurs, le ministère de la Justice du Québec devrait faire pression auprès du fédéral pour que les articles du Code criminel traitant du viol soient modifiés.

De plus, au chapitre de la prévention des assauts sexuels, le rapport recommande qu'une campagne de sensibilisation au phénomène du viol soit mise en branle afin d'éveiller la population à la responsabilité sociale de chaque individu à ce sujet.

Nous vous offrons un service professionnel de nettoyage à la vapeur de tous genres de tapis et de meubles rembourrés.

Aussi: location de machine à la vapeur, de style professionnel.

563-4736

TAPIS V.N. INC. 1495 King est. Sherbrooke

MAISON Tissus & Coupons Enr.

COUPON DE COTON ET POLYESTER \$1.98 la vergé

CRISTINE DE VELOURS \$7.00 la livre revient à \$5.50 la vergé (environ)

GALERIES QUATRE-SAISONS 930, 13e Avenue nord, Sherbrooke

Tél.: **569-1035**

Démangeaison rectale vite soulagée

Une substance cicatrisante exclusive soulage la douleur et réduit les hémorroïdes.

Si vous recherchez un remède efficace aux "hémorroïdes à démangeaison", voici une bonne nouvelle. Un laboratoire réputé a découvert une substance cicatrisante qui soulage rapidement douleurs et démangeaisons et même réduit les hémorroïdes, tout en hâtant la cicatrisation.

Dans de nombreux cas, on a constaté "une amélioration étonnante", maintenue durant plusieurs mois.

Ces succès résultent d'une substance cicatrisante (la Bio-Dyne) qui agit sur les cellules lésées et stimule la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne se présente sous forme d'onguent ou de suppositoires dénommés "Préparation H". En vente à tous les comptoirs pharmaceutiques. Satisfaction ou remboursement.

Préparation H

MILLE UNIFORME autrefois **Corsetterie de l'est.**

VENTE D'AVANT NOEL **RABAIS 10%** sur lingerie, corseterie et UNIFORMES

523, King est. Sherbrooke. **562-9463**

VISA Plan mise-de-côté

WEIGHT WATCHERS à la demande générale, "renouvelle son

"OFFRE SPÉCIALE" CHANGEZ VOS LIVRES DE SURPLUS EN REMBOURSEMENT

REMBOURSEMENT 100 PAR LIVRE

PLUS VOUS PERDEZ PLUS VOUS TOUCHEZ

Oui, voici le remboursement pour les livres en trop. Les membres Weight Watchers recevront ***1 par livre perdue.**

Pour pouvoir bénéficier du remboursement «perte du poids» les membres devront être «membres à vie» et ne pas dépasser le poids qu'ils se sont fixés à l'avance.

Offre valable seulement pour les livres perdus dans la province de Québec.

Combattez l'inflation, stimulez-vous et économisez en vous joignant à nous.

ASBESTOS Lundi soir - 7h. Centre hospitalier 475, 3e Avenue	BROMPTONVILLE Mercredi soir - 7h. Couvent Marie-Immaculée rue Larocque - 563-6197
EAST ANGUS Mercredi soir - 7h. Sous-sol Église N.-Dame de Marie 118 Jamieson — 563-6197	SHERBROOKE 563-6197 Lundi soir - 7h. Sous-sol Église St-Jean Brébeuf coin King o. et Jacques Cartier
MAGOG Mardi soir - 7h. Hôtel Union - rue Principale 563-6197	Mardi soir - 7h. Centre de Loisirs St-Jean Baptiste coin Conseil et Murray
WINDSOR Mercredi soir - 7h. Unité Domrémy 49, 6e Avenue - 563-6197	Mercredi p.m. - 1h. Mercredi soir - 7h. Centre des Loisirs Ste-Jeanne d'Arc 1010, rue Fairmount - local 18

* Aucun contrat • Frais d'inscription \$7.00 • Classe hebdomadaire \$5.00

WEIGHT WATCHERS

Weight Watchers du Québec Inc. dont l'usage est enregistré. Tous droits réservés. Valable pour la province de Québec seulement.

airStep

Flatteur, chic... tout simplement magnifique!

Pour la femme au diapason des tendances les plus actuelles de la mode, Air Step présente une collection très sophistiquée de souliers de sortie. Modèles à courroie, le dernier cri de la mode automnale. Tous sont confectionnés dans un cuir luxueux.

Harice Roy

Edifice Continental Centre-ville Sherbrooke

Les taux d'intérêts hypothécaires

Revenus au pouvoir, les libéraux n'en parlent plus

OTTAWA (PC) — Au moment où ils étaient dans l'opposition, l'automne dernier, les libéraux ne rataient jamais une chance de blâmer le gouvernement conservateur pour les taux élevés des intérêts hypothécaires.

Ces taux pouvaient atteindre, pour cinq ans, jusqu'à 13,75 pour cent.

Les libéraux, depuis ce temps, sont revenus au pouvoir et on n'entend plus parler de la question. Les taux hypothécaires s'élevaient pourtant à environ 15 pour cent, pour une période de cinq ans.

Le ministre de l'Habitat, M. Paul Cosgrove, se contente de rappeler, si on l'attaque, que presque personne n'a perdu sa maison à cause de la hausse des taux d'intérêt.

Il reconnaît que les augmentations ajoutent au fardeau des propriétaires, mais il signale que les re-

venus des familles ont également augmenté.

"Si les revenus des gens sont meilleurs, a-t-il noté dans une interview, ils sont évidemment en meilleure position financière pour faire face aux taux d'intérêt plus élevés."

Ces arguments ne plaisent évidemment pas aux membres de l'opposition.

Le conservateur Doug Lewis, par exemple, répond qu'il faut surtout considérer le fardeau que les libéraux imposent à des millions de propriétaires.

"Je ne trouve pas acceptable, a-t-il déclaré, qu'ils soient prêts à laisser les Canadiens vivre dans la misère dont ils ont reconnu l'existence dans l'avenir."

Le néo-démocrate Margaret Mitchell, de son côté, continue de réclamer des subventions pour les personnes qui déboursent plus de 25 pour cent de leurs revenus pour la maison.

Mme Mitchell souligne que le gouvernement libéral, dans le dernier budget, n'a songé qu'à alléger le fardeau fiscal des investisseurs dans les maisons à appartements.

"Tout ce qu'ils pensent, a-t-il noté, ces sont aux besoins de l'industrie."



Les conservateurs, au moment où ils étaient au pouvoir, avaient pensé d'accorder des crédits d'impôt qui pouvaient aller jusqu'à \$375.

Pendant la campagne pour l'élection du 18 février, les libéraux n'ont rien proposé.

Le député libéral Norm Kelly a demandé au conseil des ministres, le 11 avril, d'accorder temporairement des subventions à 93.000 propriétaires, au coût de \$50 millions pour 1980.

Traducteurs et interprètes retournent au travail

OTTAWA (PC) — Les traducteurs et interprètes à l'emploi du gouvernement fédéral sont retournés au travail lundi après que les négociateurs syndicaux eurent accepté dimanche un accord de principe mettant un terme à un débrayage qui durait depuis trois semaines.

Henri Frickx, porte-parole du Syndicat canadien des employés professionnels et techniques, a précisé que les traducteurs avaient obtenu que leur traitement de base soit porté de \$21.473 à \$26.695.

M. Frickx a prédit dimanche que l'accord serait ratifié d'ici un mois.

14 nouveaux hélicoptères pour les Forces armées

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Défense a annoncé, lundi, que les Forces armées vont acheter 14 hélicoptères Bell Jet Ranger III, même si on en ignore pour l'instant les coûts d'achat.

Un porte-parole du ministre de la Défense a indiqué que les négociations se poursuivaient toujours entre la compagnie Bell Helicopter Textron, de Fort Worth au Texas, et le ministère des Approvisionnement et Services.

Cinq personnes peuvent prendre place dans cet hélicoptère, qui peut atteindre une vitesse maximale de 117 nœuds. Les deux premiers appareils seront livrés en mai 1981 et les autres le seront en septembre.

Les appareils Bell Rangers remplaceront les CH-136 Kiowa, qui sont hors d'usage.

"Deux poids, deux mesures"

QUÉBEC (PC) — La ministre québécoise des Travaux publics et député de Hull, Mme Jocelyne Ouellette, estime que le gouvernement fédéral applique la règle de "deux poids deux mesures" pour refuser d'aider financièrement à la construction d'un Palais des Congrès à Hull.

Le fédéral a accepté de contribuer à l'édification d'un tel palais à Ottawa mais refuse toujours l'aide pour celui de Hull.

"Il me semble que les Québécois et principalement ceux qui habitent le côté nord de la rive outaouaise, auraient droit à un peu plus d'équité et de justice", affirme Mme Ouellette dans une lettre qu'elle vient de faire parvenir à son homologue fédéral, M. Paul Cosgrove.

Mme Ouellette juge "étonnante" l'explication fournie dans ce dossier par le ministre fédéral des Travaux publics. Selon cette explication, le gouvernement fédéral aurait accepté de financer une partie du coût du Palais des Congrès d'Ottawa "non en tant que gouvernement, mais en tant que propriétaire de bien-fonds à l'intérieur du Centre Rideau", ou s'élèvera le Palais.

Mme Ouellette termine sa lettre en invitant le ministre fédéral à réviser sa position et à contribuer à l'édification du Palais des congrès de Hull.

Nous avons les mots qu'il faut pour vous donner la parole. Rapidement!

Nous n'irons pas par quatre chemins. Nous allons tout de suite vous apprendre mots, phrases, expressions essentielles. Un langage de tous les jours, des phrases simples et correctes. Puis, nous vous ferons penser dans cette nouvelle langue avec laquelle vous deviendrez vite familier. Prenez vite rendez-vous. La parole est à vous.

BERLITZ

7, rue Camirand, Bureau 203, Sherbrooke
Tel: 569-9179

Immersion Totale et leçons particulières.
Service de traduction et d'interprétation. Les frais de tous les programmes sont déductibles de l'impôt.

Berlitz et Immersion Totale sont des marques déposées des Écoles Berlitz - Langues vivantes du Canada Ltée. Permis de culture personnelle no 27051 Ministère de l'Éducation du Québec.

57567

Cherchez bien dans ce journal

VOUS Y TROUVEREZ NOTRE CIRCULAIRE REMPLIE D'AUBAINES COMME CELLES-CI!

ÉPAULE DE PORC FRAIS
COUPE PICNIC



KG

2.16

PRIX SPÉCIAL!

LB

.98

POULETS SURGELÉS
CANADA
CATÉGORIE UTILITÉ
ENV. 2 À 4 LB



KG

1.94

PRIX SPÉCIAL!

LB

.88

PAMPLEMOUSSES BLANCS
DE LA FLORIDE
GROSSEUR 48



7/99

PRIX SPÉCIAL!

JUS DE TOMATES
DE FANTAISIE
DOMINION



BTE

.59

PRIX SPÉCIAL!

48 OZ LIQ.

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS
Prix en vigueur jusqu'à la fermeture le mardi 18 NOVEMBRE 1980 aux Supermarchés Dominion: Centre d'Achats Sherbrooke, 2209 ouest, rue King, Sherbrooke et au Centre d'Achats Rock Forest, 4857 Boul. Bourque, Rock Forest.

Les Supermarchés Dominion Limitée

Dominion en a des bonnes choses!

Nouveau!

Rôti de côte de boeuf \$5.99 pour un temps limité.
avec salade à volonté

"Boissons chaudes et boissons gazeuses supplémentaires gratuites"
"Pomme de terre au four"
"Petit pain chaud"



PONDEROSA STEAKCELLENT!



2707, King ouest (près Wilson)